

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1961 B 20062

Numéro SIREN : 476 180 625

Nom ou dénomination : AUCHAN HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2018 sous le numéro de dépôt 9020

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

Gwendoline VIARD Auchan holding service
corporate
40 avenue de Flandre
BP 139
59964 Croix

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : AUCHAN HOLDING

Numéro RCS : 476 180 625

Numéro Gestion : 1961B20062

Forme Juridique : Société anonyme à directoire
et conseil de surveillance

Adresse: 40 avenue de Flandre
59170 Croix

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2017

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 02/07/2018

Sous le numéro : 9020

Délivré à Lille Métropole le 9 juillet 2018

Le Greffier,



COMPTES ANNUELS

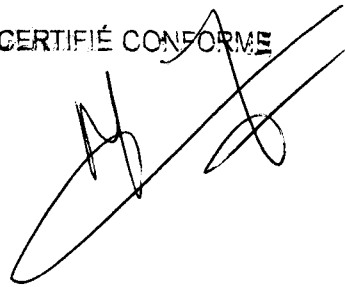
Société : AUCHAN HOLDING SA

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : 40 AVENUE DE FLANDRE 59170 CROIX

Date de clôture : 31/12/2017

CERTIFIÉ CONFORME

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the 'CERTIFIÉ CONFORME' stamp. The signature consists of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

COMPTES ANNUELS.....	1
Bilan actif.....	4
Bilan passif.....	5
Compte de résultat.....	6
Compte de résultat (suite)	7
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	8
Société : AUCHAN HOLDING SA.....	8
1. Faits caractéristiques.....	9
1.1. Événements principaux de l'exercice	9
1.2. Événements postérieurs à la clôture.....	10
2. Règles et méthodes comptables	10
2.1. Immobilisations incorporelles	10
2.2. Immobilisations corporelles	11
2.3. Participations et autres titres immobilisés.....	11
2.4. Créances et dettes.....	12
2.5. Valeurs mobilières de placement.....	12
2.6. Actions propres	12
2.7. Prime d'émission et de remboursement des obligations	12
2.8. Provisions pour risques et charges.....	12
2.9. Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme.....	13
2.10. Instruments financiers.....	13
2.11. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel	13
2.12. Impôt sur les bénéfices	13
3. Changements de méthode	14
4. Notes sur le bilan.....	14
4.1. Immobilisations	14
4.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	14
4.1.2. Etat des amortissements.....	14
4.1.3. Immobilisations financières	14
4.2. Tableau des filiales et participations.....	15
4.3. Créances et dettes.....	16
4.3.1 Endettement net	16
4.4. Disponibilités	17
4.5. Fonds propres.....	17
4.5.1 Capital social.....	17
4.5.2 Variation des fonds propres	18
4.6. Provisions	18
4.7. Plans d'options de souscription et d'attribution gratuite d'actions.....	19
4.8. Détail des charges à payer et produits à recevoir.....	21

4.9.	Comptes de régularisation	21
4.10.	Ecart de conversion.....	21
5.	Notes sur le compte de résultat	22
5.1.	Analyse sur le résultat d'exploitation	22
5.2.	Analyse du résultat financier	22
5.3.	Analyse du résultat exceptionnel	22
5.4.	Rémunérations allouées aux membres des organes de direction	22
5.5.	Effectifs	23
5.6.	CICE.....	23
5.7.	Impôt sur les bénéfices.....	23
6.	Notes complémentaires	24
6.1.	Transactions avec les parties liées	24
6.2.	Engagements hors bilan	24
6.2.1.	Engagements donnés	24
6.2.2.	Engagements reçus	24
6.2.3.	Echéancier des instruments dérivés sur taux d'intérêts	25
6.2.4.	Risque de change.....	25
6.2.5.	Juste valeur des instruments financiers	25
6.3.	Fiscalité différée	26

Bilan actif

BILAN-ACTIF (en milliers d'euros)	Exercice N		Exercice N-1	
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	39		39	44
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 963	1 963	0	106
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles	2 002	1 963	39	150
Terrains	4 351	14	4 337	15 808
Constructions	12 392	10 887	1 505	1 767
Installations techniques, matériel	332	305	28	37
Autres immobilisations corporelles	359	359	1	4
Immobilisations en cours	6		6	
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles	17 440	11 565	5 877	17 616
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	10 026 872	19 698	10 007 174	9 795 873
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	18 944		18 944	127 547
TOTAL Immobilisations financières	10 045 816	19 698	10 026 118	9 923 420
Total Actif Immobilisé (II)	10 065 259	33 226	10 032 033	9 941 187
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	9		9	9
Clients et comptes rattachés	649		649	851
Autres créances	494 640		494 640	369 264
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	495 289	0	495 289	370 115
Valeurs mobilières de placement	7 760		7 760	12 001
(dont actions propres: 7 760)				
Disponibilités	5		5	101
TOTAL Disponibilités	7 765	0	7 765	12 102
Instruments de trésorerie	9 807		9 807	6 722
Charges constatées d'avance	60		60	73
TOTAL Actif circulant (III)	512 931	0	512 931	389 022
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)	7 943		7 943	10 159
Écarts de conversion actif (V)	23 645		23 645	34 986
Total Général (I à VI)	10 609 778	33 226	10 576 552	10 375 354

Bilan passif

BILAN-PASSIF (en milliers d'euros)	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 603 894)	603 894	612 799
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 914 044	1 914 044
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	75	75
Réserve légale	61 280	63 309
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)	2 049 518	2 526 379
TOTAL Réserves	2 110 798	2 589 688
Report à nouveau	839	7 311
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	488 201	43 953
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	424	650
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	4 110 242	4 140 800
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	6 358	8 043
Provisions pour charges	640	346
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	6 998	8 389
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	4 262 194	4 180 805
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2	0
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	986 909	636 370
TOTAL Dettes financières	5 249 105	4 817 175
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 259	4 760
Dettes fiscales et sociales	12 368	2 241
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		79 301
Autres dettes	122 429	208 250
TOTAL Dettes d'exploitation	139 056	294 552
Instruments de trésorerie	37 940	39 610
Produits constatés d'avance	3 583	43 732
TOTAL DETTES (IV)	5 420 684	5 155 067
Ecarts de conversion passif (V)	21 596	3 375
TOTAL GENERAL - PASSIF (I + V)	10 576 662	10 378 352

Compte de résultat

Compte de résultat (en milliers d'euros)	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	21 859		21 859	27 691
Chiffres d'affaires nets	21 859		21 859	27 691
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			12 683	142
Autres produits			53 779	59 004
Total des produits d'exploitation (I)			66 462	59 837
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			34 043	42 207
Impôts, taxes et versements assimilés			1 928	2 296
Salaires et traitements			3 682	3 226
Charges sociales			958	1 005
Dotations aux amortissements			290	427
Dotations aux provisions				798
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions			50	32
Autres charges			30	51
Total des charges d'exploitation (II)			40 041	50 959
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			47 342	36 795
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			1	1
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations			328 757	11 650
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			974	2 036
Autres intérêts et produits assimilés			113 157	163 652
Reprises sur provisions et transferts de charges			17 544	338 788
Différences positives de change			2 307	953
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			462 735	517 079
Dotations financières aux amortissements et provisions			6 008	26 651
Intérêts et charges assimilées			165 323	182 586
Différences négatives de change			1	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			171 332	209 237
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			291 403	307 842
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			338 750	344 638

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite) (en milliers d'euro)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16 399	321
Produits exceptionnels sur opérations en capital	246 130	1 905 401
Reprises sur provisions et transferts de charges	725	820
Total des produits exceptionnels (VII)	263 254	1 906 542
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 042	70 555
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	204 510	2 266 963
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	211	719
Total des charges exceptionnelles (VIII)	205 763	2 338 236
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	57 491	-431 695
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	72	61
Impôts sur les bénéfices (X)	-92 032	-131 071
TOTAL DES PRODUITS (I + II + V + VI)	2 532 100	2 500 350
TOTAL DES CHARGES (III + IV + VI + VII + IX + X)	2 043 889	2 468 405
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	488 201	43 953

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Société : AUCHAN HOLDING SA

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Faits caractéristiques

1.1. Événements principaux de l'exercice

Plusieurs opérations sur titres ont été réalisées au cours de l'exercice notamment pour la séparation des activités immobilières. Le portefeuille de titres de participation a augmenté de 199 M€ en valeur brute pour s'élever à fin 2017 à 10 027 millions d'Euros.

Le 1er septembre 2017 est intervenue la séparation des activités immobilières d'Auchan Polska par scission des titres Auchan Polska au profit de titres Immochan Polska.

Cet échange se traduit chez Auchan Holding par l'annulation de titres Auchan Polska détenus pour une valeur de 32 M€ puis par la souscription à 64 M€ de titres Immochan Polska, dégageant une plus-value d'apport de 32 M€. En date du 14 décembre 2017, Auchan Holding a apporté ses titres Immochan Polska issus de la scission à Immochan SA pour 64 M€.

Le 26 décembre 2017, Auchan Retail International a procédé à une distribution exceptionnelle de réserves par attribution des titres Immochan SA reçus suite à l'apport des titres Immochan Polska pour 235 M€.

Au cours de l'exercice, Auchan Holding SA a cédé des titres Schepenwaard dont la valeur brute était de 27 M€. Cette cession a généré une moins-value nette de reprise de dépréciation de 11 M€.

Auchan Holding SA a également augmenté le capital des sociétés suivantes : Immochan pour 32,5 M€ et Immochan France SA par apport d'immobilisations corporelles pour 55,7 M€.

Auchan Holding a procédé à la réduction de capital de la société Immochan SA pour un total de 79,3 M€ non libéré ainsi qu'à la réduction de capital de Schepenwaard pour un total de 48,9 M€.

Le 15 juin 2017, Auchan Holding a apporté ses titres Immochan France, reçus suite aux apports d'immobilisations corporelles, à Immochan SA pour 55,7 M€.

Le 29 mai 2017, l'assemblée générale de la société a décidé la distribution d'un dividende de 350,9 M€ sur le résultat 2016.

En 2017, Auchan Holding a procédé au rachat de 185 890 actions propres pour un total de 79,6 M€ et a réalisé des cessions de 10 064 actions propres pour un total de 4,2 M€. En avril et juillet 2017, la société a procédé à l'annulation de 445 275 actions propres pour un total de 188,2 M€ soit une réduction de capital de 8,9 M€ et une réduction des autres réserves pour 179,3 M€.

Au cours de l'exercice, Auchan Holding SA a procédé au remboursement d'un emprunt obligataire pour 495,7 M€. En février 2017, la société Auchan Holding a émis un nouvel emprunt obligataire dans le cadre de son programme EMTN pour un nominal de 600 M€ à échéance 5 ans au taux de 0.625%.

L'encours sur programme de billets de trésorerie au 31 décembre 2017 est de 486,7 M€.

Le 13 novembre 2017, Auchan Holding a emprunté la somme de 500 M€ auprès d'Auchan Retail International sous forme d'un dépôt à terme à échéance mai 2018.

Les lignes de crédit confirmées non utilisées s'élèvent à 2 505 M€ à fin 2017.

Depuis le 1er janvier 2017, dans le cadre d'une nouvelle stratégie de gestion de la marque 'Auchan', les redevances de marque sont facturées par Auchan Retail International. Le contrat de Master Licence conclu entre Auchan Holding et Auchan Retail International permet à cette dernière d'exploiter la marque et le logo 'Auchan' et également d'assurer la poursuite de la création et du développement des marques concédées. Par contre, Auchan Holding conservant la propriété juridique de la marque et du logo, une quote-part des redevances perçues par Auchan Retail International est rétrocédée au concédant.

1.2. Évènements postérieurs à la clôture

Le 2 janvier 2018, Auchan Holding a annoncé la nomination de Monsieur Barthélémy Guislain en remplacement de Monsieur Régis Degelcke à la présidence du Conseil de Surveillance. A compter de cette date, le Directoire est composé des présidents des Conseils d'Administration des 3 métiers d'Auchan Holding, Monsieur Régis Degelcke pour Auchan Retail, Monsieur Vianney Mulliez pour Immochan et Monsieur Xavier de Mézerac pour Oney. Le Directoire d'Auchan Holding est présidé par Monsieur Régis Degelcke.

En février 2018, la société Auchan Holding a émis un nouvel emprunt obligataire dans le cadre de son programme EMTN pour un nominal de 350 M€ à échéance 2 ans au taux Euribor 3 mois + 0.15% flooré à zéro.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Immobilisations incorporelles

Frais de dépôt de marques

En application de l'alinéa 3 de l'article 212.3 du PCG, les frais de dépôt de marques sont comptabilisés en charges.

Logiciels

Les logiciels informatiques acquis et les logiciels développés en interne sont immobilisés et amortis sur leur durée d'utilité estimée à 3 ans. Par exception, sont amortis sur 5 ans, les logiciels type ERP, très structurants pour le métier et dont l'architecture fonctionnelle et technique a une durée probable d'utilité plus longue.

Frais d'établissement

Ils sont comptabilisés en charges.

Dépréciation des immobilisations incorporelles :

Conformément à l'article 214-16 du PCG, la société réalise des tests de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Lorsque la valeur nette comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée en charges.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception des biens reçus en apport au 1er janvier 1997.

Les frais d'acquisition ainsi que les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges.

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle (ci-après « composant ») sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Un plan d'amortissement propre à chaque composant est appliqué en fonction du taux ou du mode d'amortissement qui lui sont spécifiques.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les dépenses ultérieures relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées comme un actif distinct venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les immobilisations sont amorties à partir de la date de mise en service du bien sur leur durée d'utilité avec une valeur résiduelle nulle.

Constructions (gros œuvre) :	40 ans
Etanchéités toitures, assainissements et revêtements de sols :	20 ans
Agencements et aménagements :	6 ans 2/3 à 8 ans
Installations techniques, matériels et outillages :	3 à 8 ans
Matériel de bureau :	3 à 5 ans
Autres immobilisations :	3 à 5 ans

Lorsque le bien amortissable est susceptible d'ouvrir droit au régime fiscal de l'amortissement dégressif et/ou lorsque les durées d'usage pratiquées dans la profession sont inférieures aux durées d'utilité, la société constate des amortissements dérogatoires.

Dépréciation des immobilisations corporelles :

Les règles de dépréciation des immobilisations corporelles sont identiques à celles retenues pour les immobilisations incorporelles.

2.3. Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité pour la société, laquelle peut être déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres détenue, à l'actif net comptable corrigé, à sa valeur de rendement et aux perspectives de rentabilité.

Les frais d'acquisition des titres sont incorporés au coût de revient des titres de participation et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût de revient. Le cas échéant, des provisions sont constituées lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût de revient.

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles exprimées en devises sont valorisées sur la base du taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Lorsque les opérations commerciales font l'objet d'une couverture fixant le cours de la monnaie étrangère, les dettes et les créances sont comptabilisées au cours de clôture et un écart de conversion est constaté au bilan. En contrepartie, les dérivés mis en place dans le cadre de la couverture font également l'objet d'une comptabilisation au bilan.

Les créances qui présentent des risques de non-recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés en charge au cours de l'exercice de leur mise en place.

Les emprunts en devises faisant l'objet d'une couverture sont valorisés au cours de clôture en contrepartie d'un écart de conversion. Les instruments dérivés utilisés en couverture font l'objet d'une comptabilisation symétrique à l'élément couvert.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur prix d'achat ou à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice si celle-ci est inférieure.

2.6. Actions propres

Les actions propres sont évaluées à leur prix d'acquisition ou à la dernière valeur déterminée annuellement par un collège d'experts si celle-ci est inférieure.

Les actions propres sont comptabilisées dans le poste « valeurs mobilières de placement » ou « autres immobilisations financières » selon qu'elles sont ou non affectées à un plan d'options de souscription ou d'attribution gratuite d'actions.

2.7. Prime d'émission et de remboursement des obligations

Les primes d'émission et de remboursement des obligations font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée de l'emprunt auxquelles elles sont rattachées.

2.8. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière suffisamment fiable et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

Les titres AUCHAN HOLDING SA détenus dans le but de satisfaire les plans d'options d'achat d'actions font l'objet d'une provision pour risques et charges lorsque le prix d'exercice des options est inférieur à leur prix d'acquisition. Pour la part de ces plans attribuée aux bénéficiaires prestant pour la société AUCHAN HOLDING SA, la provision correspondante est étalée prorata temporis sur toute la durée de la période d'attribution de ces options. La part des plans attribuée aux bénéficiaires ne prestant pour la société AUCHAN HOLDING SA fait l'objet d'une provision pour l'intégralité de son montant (sans étalement de la charge sur la période d'attribution). A la clôture de l'exercice, un produit à recevoir est constaté dans les comptes de AUCHAN HOLDING SA pour les sociétés qui font l'objet d'une convention de refacturation.

Les instruments dérivés de taux et change non qualifiés de couverture font l'objet d'une provision pour risques et charges en cas de perte latente sur ces instruments (valeur de marché négative).

2.9. Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme

La société externalise la gestion des indemnités de fin de carrière en vue de couvrir ses charges futures par un système d'assurance.

Les engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle, en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à déterminer les droits acquis par le personnel à la clôture en matière de retraites, d'avantages postérieurs à l'emploi et d'avantages à long terme en tenant compte des conditions économiques et des perspectives d'évolution de salaires.

A ce titre, l'évaluation des indemnités de départ à la retraite tient compte en particulier des données suivantes :

- des salaires en fin de carrière en intégrant l'ancienneté des salariés, le niveau de salaire projeté à la date de départ en retraite compte tenu des effets de progression de carrière attendus et d'une évolution estimée du niveau de retraites ;
- de l'âge de départ en retraite, déterminé en fonction des dispositions applicables dans l'entreprise ;
- des effectifs prévisionnels de retraités, déterminés à partir des taux de rotation des effectifs et de la table de mortalité TF00/02 avec décalage d'âge ;
- d'un taux d'actualisation nominal de 1,8 % ;
- d'un taux de rendement des actifs financiers de 1,8 %.

2.10. Instruments financiers

La société utilise des instruments financiers dérivés de taux d'intérêts, principalement swaps et caps, pour gérer son exposition nette aux fluctuations des taux d'intérêts et ajuster la part de son endettement total soumise à des taux d'intérêts fixes et variables. Les instruments dérivés de change, utilisés dans le cadre de couverture, visent à limiter les fluctuations des taux de change sur les besoins en devises de la société, les financements en devises de la société et les capitaux propres de filiales étrangères. Les principaux instruments de change utilisés sont les swaps de change et swaps de devise.

Les instruments financiers à terme utilisés dans le cadre de la couverture sont valorisés au bilan uniquement lorsque cette inscription permet de compenser de manière symétrique la revalorisation des éléments couverts. Cela concerne principalement les dérivés de change assurant la couverture du risque de change des dettes libellées en devises étrangères.

Dans le cadre des couvertures ainsi mises en place, les produits et charges sur instruments financiers dérivés sont comptabilisés en résultat d'exploitation ou financier, selon la nature de l'élément couvert, et viennent en compensation des produits et charges dégagés sur les éléments couverts.

Les instruments financiers à terme en position ouverte isolée (non utilisés dans le cadre d'opérations de couverture) sont valorisés au bilan et font l'objet d'une provision pour risque en cas de perte latente. Les produits et charges sur instruments financiers dérivés en position ouverte isolée sont comptabilisés en résultat financier.

Les instruments financiers à terme sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour leurs montants notionnels, conformément au plan comptable général.

2.11. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Tous les éléments exceptionnels par leur fréquence et leur montant, se rattachant aux activités ordinaires, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

2.12. Impôt sur les bénéfices

AUCHAN HOLDING SA a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre comprend 82 sociétés pour 2017. AUCHAN HOLDING SA, mère intégrante, en tant que seule redevable de l'impôt, comptabilise la dette d'impôt vis-à-vis du Trésor Public, les filiales fiscalement bénéficiaires

constatant uniquement en compte courant leur charge d'impôt calculée comme si elles étaient imposées séparément. Les économies d'impôt provenant des sociétés déficitaires et des rectifications liées à la détermination du résultat d'ensemble sont constatées par la société tête de groupe de l'intégration fiscale : AUCHAN HOLDING SA.

3. Changements de méthode

Auchan Holding a appliqué au 1er janvier 2017 le règlement ANC n°2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture. Cette nouvelle réglementation constitue un changement de méthode comptable devant être appliqué selon les dispositions de l'article 122-2 du PCG.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes d'Auchan Holding.

4. Notes sur le bilan

4.1. Immobilisations

4.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2,0		0,0	0,0	2,0
Immobilisations corporelles	42,7		0,0	25,3	17,4
TOTAL	44,7	0,0	0,0	25,3	19,4

4.1.2. Etat des amortissements

Amortissements (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1,9		0,1	0,0	2,0
Immobilisations corporelles	12,4		0,3	1,1	11,6
TOTAL	14,3	0,0	0,4	1,1	13,6

4.1.3. Immobilisations financières

Immobilisations brutes (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Titres de participations	9 827,9		507,3	308,3	10 026,9
Prêts et autres immobilisations	127,5		79,6	188,2	18,9
TOTAL	9 955,4	0,0	586,9	496,5	10 045,8

Les prêts et autres immobilisations financières :

- A moins d'un an : 18,9 M€
- A plus d'un an : 0,0 M€

4.2. Tableau des filiales et participations

(en millions d'euros)	Capitaux propres hors résultat	Résultat comptable dernier exercice	% détention	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres
<u>A/ Plus de 50% du capital</u>					
AUCHAN COORDINATION SERVICES	4 479,4	43,9	100,00	3 937,0	3 937,0
AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	6 640,7	990,6	100,00	4 451,0	4 451,0
FANTASAK	2,2	0,0	100,00	2,2	2,2
GESARE	3,8	0,0	100,00	10,4	6,8
HAKRAYE	0,0	0,0	100,00	0,0	0,0
IMMOCHAN	2 315,0	128,0	100,00	1 476,6	1 476,6
ONEY BANK	430,1	27,0	96,40	85,4	85,4
KAMPEN	11,4	-11,3	100,00	0,1	0,1
SOCOFRAIS	-1,8	0,0	100,00	6,0	0,0
SOFINEX	0,0	0,0	100,00	0,1	0,1
SOPARALINEA	6,0	0,0	99,99	10,6	6,0
SOSEK	0,0	0,0	100,00	0,0	0,0
<u>B/ Compris entre 5% et 50% du</u>					
AUCHAN POLSKA	478,5	21,6	19,20	41,7	41,7
NATURAL SECURITY	0,4	-0,1	48,33	5,6	0,1

Eu égard au caractère confidentiel de l'information relative au chiffre d'affaires, cette information n'est pas divulguée.

4.3. Créances et dettes

Etat des créances (en millions d'euros)	Montant brut	A - d'1 an	A + d'1 an
Créances clients	0,6	0,6	0,0
Personnel et comptes rattachés	0,0	0,0	0,0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0,0	0,0	0,0
Etat et autres collectivités publiques	103,5	103,5	0,0
Groupes et associés	280,7	280,7	0,0
Débiteurs divers	110,4	110,4	0,0
TOTAL DES CREANCES	505,2	505,2	0,0

Etat des dettes (en millions d'euros)	Montant brut	A - d'1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	4 262,2	801,2	2 658,5	802,5
Dettes financières ⁽²⁾	986,9	986,9	0,0	0,0
Fournisseurs et comptes rattachés	4,3	4,3	0,0	0,0
Dettes fiscales et sociales	12,4	12,4	0,0	0,0
Dettes sur immobilisations	0,0	0,0	0,0	0,0
Groupe et associés	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dettes	122,4	122,4	0,0	0,0
TOTAL DES DETTES	5 388,2	1 927,2	2 658,5	802,5

⁽¹⁾ Y compris ICNE sur emprunts obligataires repris en note 4.8.

⁽²⁾ Y compris emprunts sous forme de billets de trésorerie pour 486,7 M€, intérêts courus sur dérivés de taux pour 0,2 M€ et un dépôt à terme réalisé par Auchan Retail International pour 500 M€.

Emprunts remboursés en cours d'exercice = 3 500,4 M€

Emprunts souscrits en cours d'exercice = 3 045,5 M€

4.3.1 Endettement net

L'endettement net est égal aux emprunts et dettes financières (incluant les emprunts obligataires, les billets de trésorerie et les emprunts auprès des établissements de crédit) diminués des disponibilités, valeurs mobilières de placements et du compte courant de trésorerie intra-groupe avec la centrale de trésorerie et ses filiales.

Il s'établit à 4 960 M€ au 31 décembre 2017 contre 4 640 M€ au 31 décembre 2016 (suite notamment aux augmentations de capital souscrites par AUCHAN HOLDING SA 2017 et à la distribution de dividende).

L'endettement net à fin 2017 représente 96,9 % des fonds propres contre 89,8 % l'exercice précédent.

4.4. Disponibilités

(en millions d'euros)	2017	2016
VMP	7,8	12,0
<i>Dont actions propres</i>	7,8	12,0
Banques et dépôts à terme	0,0	0,1
Total au 31 Décembre	7,8	12,1

AUCHAN HOLDING SA détient 18 434 actions propres au 31 décembre 2017 en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre de plans d'options de souscription.

AUCHAN HOLDING SA détient également 44 132 actions propres au 31 décembre 2017 non affectées à des plans d'options de souscription et d'attribution gratuite d'actions et comptabilisées en immobilisations financières (cf note 4.1.3)

Etat des actions détenues en propre (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Apport fusion	Annulation d'actions	Achats d'actions	Ventes d'actions	Fin de l'exercice
Actions propres affectées à des plans d'AGA/SO						
Nombre d'actions détenues	28 498				10 064	18 434
Valeur (en M€)	12,0				4,2	7,8
Actions propres non affectées à des plans d'AGA/SO (immobilisation financière)						
Nombre d'actions détenues	303 517		445 275	185 890		44 132
Valeur (en M€)	127,5		188,2	79,6		18,9
Total des actions propres détenues						
Nombre d'actions détenues	332 015		445 275	185 890	10 064	62 566
Valeur (en M€)	139,5		188,2	79,6	4,2	26,7

4.5. Fonds propres

4.5.1 Capital social

	Nombre d'actions composant le capital social	Valeur nominale (en euro)	Total (en millions d'euros)
Au 1 ^{er} Janvier	30 639 965	20	612,8
Augmentation			
Diminution	445 275	20	8,9
Total au 31 Décembre	30 639 965	20	621,7

4.5.2 Variation des fonds propres

Les fonds propres passent de 5 168,5 M€ à 5 118,3 M€ soit une variation de -50,2 M€
Cette variation, en millions d'euros, s'analyse comme suit :

Fonds propres au 1^{er} Janvier	5 168,5
* Variation de la prime de fusion	-8,9
* Variation des réserves	-478,9
* Report à nouveau	-6,5
* Résultat de l'exercice	488,2
* Variation des provisions réglementées	-0,2
* Affectation du résultat N-1	
- Dont dividendes	-43,9
- Dont dividendes sur actions propres affecté en report à nouveau	
- Dont affectation à la réserve légale	
- Dont affectation aux autres réserves	
- Dont affectation au report à nouveau	

4.6. Provisions

Nature des provisions (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions investissements	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissements dérogatoires	0,7	0,0	0,3	0,4
TOTAL (I)	0,7	0,0	0,3	0,4
Provisions pour litige	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour amendes et pénalités	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour pertes de change	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour pensions	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour impôts	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour charges sociales ⁽¹⁾	0,3	0,5	0,2	0,6
Autres provisions pour risques et charges ⁽²⁾	8,0	0,2	1,9	6,3
TOTAL (II)	8,3	0,7	2,1	7,0
- Provisions sur immobilisations corporelles ⁽³⁾	12,6	0,0	12,6	0,0
- Provisions sur titres de participation ⁽⁴⁾	32,0	3,6	15,9	19,7
- Provisions sur autres immos financières	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions sur comptes clients	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres provisions pour dépréciations	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL (III)	44,6	3,6	28,5	19,7
TOTAL GENERAL (I + II + III)	53,7	4,3	30,8	27,1

⁽¹⁾ Il s'agit d'une provision visant à couvrir la charge dans le cadre de plans de souscription d'actions et de plans d'attribution gratuite d'actions dont l'évaluation est justifiée en note 4.7 pour 0,6 M€ au 31 décembre 2017,

⁽²⁾ Le solde au 31 décembre 2017 correspond à une provision pour risque sur dérivés de taux pour 3,9 M€, une provision pour risque sur la situation nette négative de filiales pour 1,8 M€ et une provision pour contentieux fiscaux pour 0,6 M€.

⁽³⁾ La reprise sur provision de l'exercice concerne les terrains apportés à Immochan France en 2017.

⁽⁴⁾ La dotation aux provisions s'explique par :

- provision sur titres Gésaré pour 3,6 M€

⁽⁴⁾ La reprise de provisions s'explique par :

- reprise de provision sur titres Schepenwaard pour 15,9 M€

4.7. Plans d'options de souscription et d'attribution gratuite d'actions

Suivi des plans d'options de souscriptions d'achat d'actions :

	Plan 2014/2018	Plan 2015/2019
Nombre d'options en début d'exercice ajusté*	2 868	7 850
Nombre d'options émises en cours d'exercice		
Nombre d'options exercées durant l'exercice		
Nombre d'options annulées ou perdues		
Nombre d'options échues		
Nombre d'options disponibles au 31/12/2017	2 868	7 850
Nombre d'actions détenues et affectées	2 868	7 850
Nombre d'actions non détenues mais affectées		
Prix d'acquisition des actions (en €)	421,45	421,45
Prix d'exercice* (en €)	426,34	408,04
Coût estimé d'acquisition des actions (en M€)	1,2	3,2
Coût lors de l'exercice probable de l'option (en M€)	1,3	3,1
Charge globale (en M€)	2,5	6,3
Provisions comptabilisées au 31/12/2017 (en M€)	0,3	0,3
Dont charge incombant à AUCHAN HOLDING SA au 31/12/2017 (en M€)	0,0	0,0

* Nombre et prix d'exercice ajustés suite aux distributions de réserves

Caractéristiques des plans d'options émis :

- Les options sont indisponibles pendant une période de 4 ans à compter de la date d'attribution.
- Elles sont exerçables sur une période allant du 29 août 2018 au 30 septembre 2018 pour le plan 2014/2018 et du 28 août au 30 septembre 2019 pour le plan 2015/2019.
- Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales. Toute suspension de contrat intervenant pour toute autre raison que la maladie ou la maternité emporte caducité des droits à options (et toute autre condition spécifique à la société émettrice). En outre pour les bénéficiaires expatriés, il faut que la mission à l'expatriation ait été menée à son terme. Tout retour anticipé dans le pays d'origine implique la caducité des droits à options.

Suivi des plans d'attributions gratuites d'actions :

	Plan 2016/2018	Plan 2016/2020
Nombre d'actions maximum attribuées en début d'exercice ajusté*	1 950	5 846
Nombre d'actions maximum attribuées en cours d'exercice		
Nombre d'actions attribuées annulées ou perdues		
Nombre d'actions attribuées échues		
Nombre d'actions maximum attribuées en fin d'exercice	1 950	5 846
Attribution définitive estimée en fin d'exercice**		
Nombre d'actions détenues et affectées	1 950	5 846
Nombre d'actions non détenues mais affectées		
Prix d'acquisition des actions (en €)	421,45	420,05
Coût estimé d'acquisition des actions (en M€)	0,8	0,0
Coût lors de l'exercice probable de l'option (en M€)	0,0	0,0
Charge totale estimée en (M€)	0,8	0,0
Provision comptabilisée au 31/12/2017 (en M€)	0,6	0,0
Dont charge incombant à AUCHAN HOLDING SA au 31/12/2017 (en M€)	0,6	0,0

* Nombre ajustés suite aux distributions de réserves

** Nombre déterminé en fonction des estimations de réalisation des critères de performance

Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites 2016-2018 :

- Les actions sont indisponibles pendant une période de 2 ans à compter de la date d'attribution.
- Le plan a été mis en place le 24 août 2016, la date d'échéance de la période d'attribution est fixée au 25 août 2018.
- La valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution est de 420,05 €
- Les conditions attachées à l'attribution définitive des actions sont liées à une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales.

Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites 2016-2020 :

- Les actions sont indisponibles pendant une période de 4 ans à compter de la date d'attribution.
- Le plan a été mis en place le 24 août 2016, la date d'échéance de la période d'attribution est fixée au 25 août 2020.
- La valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution est de 420,05 €

Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales et également fonction de critères de performance individualisés.

4.8. Détail des charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer (en millions d'euros)	Montant
Emprunts et dettes financières	51,4
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3,8
Dettes fiscales et sociales	0,5
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	0,2
Total	55,9

Produits à recevoir (en millions d'euros)	Montant
Plan d'options de souscription/attribution gratuite d'actions	0,1
Intérêts sur dérivés	38,7
État - Produits à recevoir	34,1
Divers	0,6
Total	73,5

4.9. Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance par nature (en millions d'euros)	Montant
Divers	0,1
Total	0,1

Produits constatés d'avance par nature (en millions d'euros)	Montant
Soulte de Swap	3,5
Total	3,5

4.10. Ecart de conversion

Postes concernés (en millions d'euros)	Ecart Actif						Ecart Passif
	Total	Compensé par couverture de change Ecart passif	Engage- ment	Autres	Provision pour risques	Net	
Acomptes sur immobilisations							
Prêts							
Autres créances immobilisées							
Créances d'exploitation							
Créances diverses							
Dettes financières	10,6	10,6				0,0	0,5
Dettes d'exploitation							
Dettes sur immobilisations							
Instruments de trésorerie	13,0	9,0			4,0	0,0	21,1
TOTAL	23,6	19,6	0,0	0,0	4,0	0,0	21,6

5. Notes sur le compte de résultat

5.1. Analyse sur le résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation comprennent notamment la facturation des redevances aux filiales pour l'utilisation de la marque et du logo, la facturation des garanties données et les loyers.

(en millions d'euros)	2017	2016
Produits des redevances	52,4	58,3
Frais de personnel	-4,6	-4,2
Impôts et taxes	-1,9	-2,3
Autres produits et charges d'exploitation	1,5	-14,9
Total en 31 Décembre	47,4	35,9

La baisse des redevances est liée à la nouvelle gestion de la marque mise en place à compter du 1er janvier 2017.

La baisse des autres produits et charges d'exploitation s'explique essentiellement par la reprise de provision sur les terrains apportés à Immochan France.

5.2. Analyse du résultat financier

Le résultat financier hors dividendes et provisions se dégrade de 42 M€. Les autres produits et charges financiers sont principalement liés au coût de l'endettement. Un boni de fusion avait été constaté en 2016 pour 35 M€.

(en millions d'euros)	2017	2016
Autres produits financiers	118,1	181,9
Dividendes reçus	328,8	11,7
Dépréciations de titres de participation	12,3	304,1
Autres charges financières	-167,7	-189,8
Total en 31 Décembre	291,5	307,9

5.3. Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est un produit de 57,5 M€. Il s'explique principalement par des :

- plus-value sur cession d'actifs de 41,6 M€ (dont 4,6 M€ sur les titres et 37 M€ sur les immobilisations corporelles)
- un remboursement de subvention pour 16,2 M€.

5.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Eu égard au caractère confidentiel de cette information, les rémunérations ne sont pas divulguées.

5.5. Effectifs

L'effectif moyen passe de 7,8 en 2016 à 6,6 en 2017.

Ventilation par catégorie :

- Cadres et agents de maîtrise	6,6
- Employés	
Total effectif moyen (équivalent temps plein)	6,6

5.6. CICE

L'entité AUCHAN HOLDING SA ne bénéficie pas en tant que tel de Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

Toutefois, en tant que mère intégrante, seule redevable de l'impôt, celle-ci a procédé fin décembre 2017 à une cession de la créance de CICE des filiales fiscalement intégrées au titre de l'exercice 2017 ainsi que le solde restant au titre de l'exercice 2016.

5.7. Impôt sur les bénéfices

Le produit d'impôt est essentiellement dû à l'intégration fiscale pour 69,1 M€ et aux produits constatés dans le cadre du contentieux sur la contribution de 3% sur les versements de dividende portant sur les exercices 2013 à 2017 pour 33,4 M€. Ces produits sont partiellement compensé par une charge d'impôt de 10,5 M€ correspondant à la contribution de 3% sur les versements de dividende.

(en millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt sur les bénéfices	Résultat après impôt
Résultat courant	338,8	-6,8	332,0
Résultat exceptionnel	57,5	16,9	74,4
Produit d'impôt lié à l'intégration fiscale	0	92,2	92,2
Contribution 3% sur les dividendes versés	0	-10,5	-10,5
Participation	0,1	0,0	0,1
Résultat comptable	396,4	91,8	488,2

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

6. Notes complémentaires

6.1. Transactions avec les parties liées

Parties liées ayant un contrôle sur le Groupe

Le capital d'AUCHAN HOLDING SA est détenu par les sociétés de l'Association Familiale Mulliez à 93% dont 65% du capital par une seule d'entre elles.

Il n'y a pas de transaction significative avec ces sociétés en dehors du dividende versé au titre de l'exercice 2016, qui s'élève à 323,5 M€, et d'une convention de prestations de services (1,4 M€ facturés au titre de l'exercice 2017).

6.2. Engagements hors bilan

6.2.1. Engagements donnés

Cautions données pour un engagement d'une société du groupe : 996,2 M€.

Engagements d'achats de titres portant sur 546 actions propres transitoirement détenues par des salariés pour un montant de 0,2 M€.

Dettes assorties de cautions : 0,3 M€.

Engagements concernant les indemnités de départ en retraite : 0,3 M€

6.2.2. Engagements reçus

Cautions reçues : 2,8 M€

Ligne de crédit accordées et confirmées par les banques mais non utilisées au 31 décembre : 2 505 M€.

6.2.3. Echancier des instruments dérivés sur taux d'intérêts

Encours moyen (en millions d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Swaps simples payeur taux fixe	2 026	1 682					
Swaps simples payeur taux variable	3 078	2 615	2 467	2 050	1 215	156	
Swaptions de taux (option sur swap de taux)							
Achats de caps	156	83					
Swaps de devise payeurs taux variable	103	103	103	103	103	103	43
Swaps de devise taux variable/taux variable	185						
Total opérations de couverture ⁽¹⁾	4 778	4 160	2 570	2 153	1 318	259	43
Total opérations en position ouverte isolée	770	323	0	0	0	0	0

⁽¹⁾ Les opérations de couverture ont pour seul objet de réduire l'exposition du Groupe à l'évolution des taux d'intérêts sur sa dette, quasi exclusivement constituée de financement obligataire à taux fixe revariabilisé.

6.2.4. Risque de change

Les instruments de change détenus au 31 décembre 2017 ont essentiellement pour objet de couvrir les emprunts obligataires émis en devise (CHF) ainsi que des placements privés et billets de trésorerie émis en devise (USD). Au 31 décembre 2017, le montants des gains réalisés qui sont différés au bilan en application de la comptabilité de couverture est de 14,9 M€.

Devise (en millions)	USD	Montant en EUR	CHF	Montant en EUR	Montant total en EUR
Acheteur/ emprunteur :					
- swaps de devise	250	208	120	103	311
- swaps de change	110	92			92
Vendeur/ prêteur :					
- contrats à terme					
- achats d'options de change					
Position nette des opérations de couverture	360	300	120	103	403

6.2.5. Juste valeur des instruments financiers

Hors ICNE (en millions d'euros)	Couverture	Position ouverte isolée	Total
Instruments dérivés de taux d'intérêt	108	-1	107
Instruments dérivés de change (y compris swaps de devise)	-1	0	-1

6.3. Fiscalité différée

<i>Libellé (en millions d'euros)</i>	<i>31/12/2017</i>
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt	
Provisions réglementées	0,4
Subventions d'investissement	
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M	
Ecart de conversion Actif	10,6
Autres charges déduites d'avance	9,1
Plus values à long terme en sursis d'imposition	
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	20,1
Total passif d'impôt futur	6,9
Bases d'allègement de la dette future d'impôt	
Amortissements des logiciels	
Pertes potentielles sur contrat à long terme	
Provisions pour retraites et obligations similaires	
Autres risques et charges provisionnés	
Charges à payer	0,1
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M	
Ecart de conversion Passif	19,2
Autres produits taxés d'avance	0,6
Déficits reportables fiscalement	
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	19,9
Total actif d'impôt futur	6,8
Situation nette	0,1

(1) Taux d'impôt : 34,43

Dont taux normal d'impôt sur les sociétés : 33,33

Contribution sociale sur l'impôt : 3,30

Intégration fiscale : le montant des crédits d'impôt cumulés comptabilisé au titre des déficits des filiales intégrées s'élève à 292 M€.

AUCHAN HOLDING
Société Anonyme à Conseil de surveillance et Directoire
au capital de 603 893 800 euros
Siège social 40 AVENUE DE FLANDRE, 59170 CROIX
RCS Lille Métropole 476 180 625
SIRET 476 180 625 00479
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 24 MAI 2018

(...)

TROISIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat de l'exercice)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Conseil de surveillance, décide de ne pas suivre la proposition du Directoire et décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, soit la somme de 488 201 258 € ainsi qu'il suit :

- A titre de dividendes : 196 265 485,00 €
- Au poste « Report à nouveau », le solde, soit 291 935 773,00 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 6,50 € par action.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social au plus tard le 30 septembre 2018.

Dans l'hypothèse où à la date de mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte « report à nouveau ».

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. L'option pour le barème progressif ouvre droit à un abattement de 40 % calculé sur le montant brut du dividende et la CSG déductible du 6,8%.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

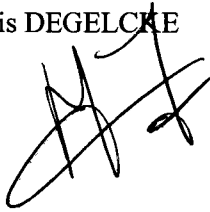
Au titre de l'exercice clos le	Dividende total versé*	Fraction éligible à l'abattement de 40 %	Fraction non éligible à l'abattement de 40 %
31/12/2016	350.893.527,60 €	39.547,20 €	350.853.980,40 €
31/12/2015	202.588.262,40 €	90.867,20 €	202.497.935,20 €
31/12/2014	67.107.361,92 €	18.999,44 €	67.088.362,48 €

(*) y compris la fraction du dividende revenant aux actions propres

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme

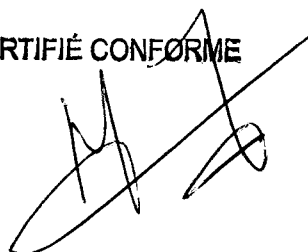
Régis DEGELCKE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a series of loops and a final vertical stroke.

**DÉCLARATION
DU RESPONSABLE
DU RAPPORT FINANCIER**

1

CERTIFIÉ CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned over the 'CERTIFIÉ CONFORME' text.

FAIT À CROIX, LE 12 MARS 2018



J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. Le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.



Régis Degelcke
Président du Directoire d'Auchan Holding SA

AUCHAN HOLDING
Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire
au capital de 603.893.800 euros
Siège social : 40 Avenue de Flandre, 59170 CROIX
RCS Lille Métropole B 476 180 625
SIRET 476 180 625 00479
(la « Société »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 MAI 2018

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Chers actionnaires,

Vous êtes réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle à l'effet de délibérer sur les points suivants :

- Rapports du Directoire sur la gestion de la Société et sur la gestion du groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 ;
- Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise ;
- Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ;
- Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2017 et quitus aux membres du Directoire ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions de l'article L.225-86 et suivants du code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Examen des mandats des membres du Directoire, des membres du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes ;
- Fixation du montant de l'enveloppe annuelle des jetons de présence ;
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et avantages de toute nature attribuables aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de surveillance à raison de leur mandat au titre de l'exercice 2018 ;
- Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués au titre de l'exercice écoulé aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de surveillance ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

Le présent rapport a pour objet de vous rendre compte des opérations de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Vos Commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toute précision et tout renseignement complémentaire qui pourrait vous paraître opportun.

Un tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est joint en Annexe 1.

Nous reprenons ci-après les différentes informations telles que prévues par la réglementation en vigueur.

I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE **(Articles L. 232-1, II et L. 225-100-1 du Code de commerce)**

1. Evénements marquants de l'exercice 2017

Plusieurs opérations sur titres ont été réalisées au cours de l'exercice notamment pour la séparation des activités immobilières. Le portefeuille de titres de participation a augmenté de 199 M€ pour s'élever à fin 2017 à 10 027 millions d'Euros.

Le 1er septembre 2017 est intervenue la séparation des activités immobilières d'Auchan Polska par scission des titres Auchan Polska au profit de titres Immochan Polska.

Cet échange se traduit chez Auchan Holding par l'annulation de titres Auchan Polska détenus pour une valeur de 32 M€ en contrepartie de titres Immochan Polska pour 64 M€, dégageant une plus-value d'apport de 32 M€. En date du 14 décembre 2017, Auchan Holding a apporté ses titres Immochan Polska issus de la scission à Immochan SA pour 64 M€.

Le 26 décembre 2017, Auchan Retail International a procédé à une distribution exceptionnelle de réserves par attribution des titres Immochan reçus suite à l'apport des titres Immochan Polska pour 235 M€.

Au cours de l'exercice, Auchan Holding a cédé des titres Schepenwaard dont la valeur brute était de 27 M€. Cette cession a généré une moins-value nette de reprise de dépréciation de 11 M€.

Auchan Holding a également augmenté le capital des sociétés suivantes : Immochan pour 32,5 M€ et Immochan France par apport d'immobilisations corporelles pour 55,7 M€.

Auchan Holding a procédé à la réduction de capital de la société Immochan pour un total de 79,3 M€ non libéré ainsi qu'à la réduction de capital de Schepenwaard pour un total de 48,9 M€.

Le 15 juin 2017, Auchan Holding a apporté ses titres Immochan France, reçus suite aux apports d'Immobilisations corporelles, à Immochan pour 55,7 M€.

Le 29 mai 2017, l'assemblée générale de la Société a décidé la distribution d'un dividende de 350,9 M€ sur le résultat 2016.

En 2017, Auchan Holding a procédé au rachat de 185 890 actions propres pour un total de 79,6 M€ et a réalisé des cessions de 10 064 actions propres pour un total de 4,2 M€. En avril et juillet 2017, la Société a procédé à l'annulation de 445 275 actions propres pour un total de 188,2 M€ soit une réduction de capital de 8,9 M€ et une réduction des autres réserves pour 179,3 M€.

Au cours de l'exercice, Auchan Holding a procédé au remboursement d'un emprunt obligataire pour 495,7 M€. En février 2017, la société Auchan Holding a émis un nouvel emprunt obligataire dans le cadre de son programme EMTN pour un nominal de 600 M€ à échéance 5 ans au taux de 0.625%.

L'encours sur programme de billets de trésorerie au 31 décembre 2017 est de 486,7 M€.

Le 13 novembre 2017, Auchan Holding a emprunté la somme de 500 M€ auprès d'Auchan Retail International sous forme d'un dépôt à terme à échéance mai 2018.

Les lignes de crédit confirmées non utilisées s'élèvent à 2 505 M€ à fin 2017.

2. Activités et résultats

Notre société est la Holding de tête du Groupe.

Les produits d'exploitation comprennent notamment la facturation des redevances pour l'utilisation de la marque, la facturation des garanties et les loyers.

Depuis le 1er janvier 2017, dans le cadre d'une nouvelle stratégie de gestion de la marque 'Auchan', la Société a confié à sa filiale Auchan Retail International, aux termes d'un contrat de Master Licence, l'exploitation de ladite marque ainsi que la poursuite de son développement.

Les produits de redevances passent de 58,2 M€ en 2016 à 52,4 M€ en 2017. Le résultat d'exploitation ressort à 47,3 M€ en augmentation de 10,2 M€ par rapport à 2016 essentiellement liée à la reprise de provisions sur les terrains apportés à Immochan France pour 12,6 M€.

Le résultat financier est passé d'un profit de 307,8 M€ à un profit de 291,4 M€ en 2017, soit une variation de -16,4 M€. Celle-ci provient de la comptabilisation, en 2016, d'un boni de fusion pour 35,1 M€ et de reprises nettes de dépréciation de titres (-292,1 M€). La diminution de ces produits en 2017 est partiellement compensée par la hausse des dividendes perçus des filiales de 317,1 M€.

Le résultat exceptionnel est un profit de 57,5 M€ et provient principalement d'une plus-value sur cessions d'immobilisations pour 41,6 M€ (dont 4,6 M€ sur les titres et 37M€ sur les immobilisations corporelles), et du remboursement partiel de la subvention accordée à Alinéa pour 16,2M€.

Après un produit d'impôt essentiellement dû à l'intégration fiscale de 92 M€, le bénéfice net ressort à 488,2 M€ contre 44,0 M€ l'exercice précédent.

L'endettement net est égal aux emprunts et dettes financières diminuées des disponibilités, valeurs mobilières de placements et du compte courant Auchan Coordination Services. Il s'établit à 4 951 M€ contre 4 634 M€ au 31 décembre 2016.

L'endettement net à fin 2017 représente 96,7% des fonds propres contre 89,6% l'exercice précédent.

3. Instruments financiers

Notre Société utilise les instruments financiers pour gérer des risques de taux d'intérêt afin de transformer à taux variable sa dette obligataire.

Elle y a recours également pour couvrir :

- sa dette en refixant les taux d'une partie de ses emprunts,
- les emprunts obligataires et billets de trésorerie émis en devises (CHF/USD) contre les risques de change.

4. Activité en matière de Recherche et Développement

La Société n'exerce aucune activité en matière de recherche et développement.

5. Perspectives

Tout en tenant compte d'un environnement difficile, Auchan va continuer de concentrer son développement à travers ses activités que sont le retail, l'immobilier, la banque.

6. Délais de paiement

Conformément à l'article D 441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L 441-6 dudit Code, nous vous présentons l'information relative à la décomposition des créances clients et des dettes fournisseurs par date d'échéance à la clôture de l'exercice écoulé :

Echéancier des créances clients au 31/12/2017

<i>Exprimés en K€</i>	<i>Solde Total Clients</i>	<i>Total non échu</i>	<i>Total Echu</i>	<i>Dont échu ≤ 30 jours</i>	<i>Dont échu > 30 jours et ≤ 60 jours</i>	<i>Dont échu > 60 jours</i>
Nombre de factures	11	4	7			7
Montant total HT des factures	542,0	375,7	166,3	0,0	0,0	166,3
Montant total HT des ventes	21 858,8					
% par rapport aux ventes HT	2,48%	1,72%	0,76%	0,00%	0,00%	0,76%

Echéancier des dettes fournisseurs au 31/12/2017

<i>Exprimés en K€</i>	<i>Solde Total Fournisseurs</i>	<i>Total non échu</i>	<i>Total échu</i>	<i>Dont échu ≤ 30 jours</i>	<i>Dont échu > 30 jours et ≤ 60 jours</i>	<i>Dont échu > 60 jours</i>
Nombre de factures	40	26	14	9		5
Montant total HT des factures	3 556,3	3 513,6	42,7	28,2		14,5
Montant total HT des achats	34 042,6					
% par rapport aux achats HT	10,45%	10,32%	0,13%	0,08%	0,00%	0,04%

7. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice social

Le 1er janvier 2018, Monsieur Barthélémy Guislain a succédé à Monsieur Régis Degelcke à la présidence du Conseil de Surveillance de la Société. Depuis le 1^{er} janvier 2018 également, le Directoire de la Société est composé des présidents des conseils d'administration des sociétés Auchan Retail International, Immochan et Oney Bank, à savoir Monsieur Régis Degelcke, Monsieur Vianney Mulliez et Monsieur Xavier de Mézerac. Le Directoire de la Société est présidé par Monsieur Régis Degelcke.

En février 2018, la Société a émis un nouvel emprunt obligataire dans le cadre de son programme EMTN pour un nominal de 350 M€ à échéance 2 ans au taux Euribor 3 mois + 0.15%.

II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE (Article L. 225-100-1 du Code de commerce)

Les informations relatives aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière figurent dans le rapport du Directoire sur la gestion du Groupe.

III - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET METHODES D'EVALUATION **(Article L. 232-6 du Code de Commerce)**

Les états financiers de la Société arrêtés au 31 décembre 2017 sont établis et présentés conformément au Règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 de l'ANC relatif au plan comptable général.

La Société a appliqué au 1^{er} janvier 2017 le règlement ANC n°2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture. Cette nouvelle réglementation constitue un changement de méthode comptable devant être appliqué selon les dispositions de l'article 122-2 du PCG. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes d'Auchan Holding.

Les conventions comptables générales appliquées à la Société sont dans le respect du principe de prudence :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Conformément à la législation en vigueur, les dotations et reprises de dépréciations/provisions sont présentées en produit net bancaire, en résultat d'exploitation ou en résultat exceptionnel selon leur nature.

IV - DOCUMENTS DE GESTION PREVISIONNELLE **(Article L. 232-2 du Code de commerce)**

Nous vous rappelons que les dispositions de l'article L. 232-2 du Code de commerce ont systématisé l'information au sein de l'entreprise et impose aux entreprises d'une certaine taille d'établir un certain nombre de documents comptables :

- Tableau de financement du second semestre 2017
- Situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible du second semestre 2017
- Plan de financement de l'exercice 2018
- Compte de résultat prévisionnel de l'exercice 2018

A cet effet, nous vous informons que lesdits documents ont été arrêtés le 7 mars 2018 par le Directoire.

V - CAPITAL SOCIAL **(Article L. 225-102 du Code de commerce)**

1. Capital social

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a procédé à deux réductions de capital non motivées par des pertes :

- Le 7 mars 2017, le Directoire de la Société, sur délégation de l'Assemblée Générale et conformément à l'article L225-209-2 al.10 du Code de commerce a décidé l'annulation, effective le 17 avril 2017, de 259.573 actions rachetées le 18 avril 2016.

- Le 31 juillet 2017, le Directoire de la Société, sur délégation de l'Assemblée Générale, a procédé au rachat de 185.702 actions et à leur annulation immédiate, dans le cadre d'une réduction de capital non motivée par des pertes et sur la base de l'article L225-207 du Code de commerce.

Au 31 décembre 2017, le capital social de la Société s'établissait à 603.893.800€.

2. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, les salariés de la Société et de ses filiales françaises, via les compartiments Valauchan et Valfrance du Fond Commun de Placement d'Entreprise Auchan et via le Fond Commun de Placement d'Entreprise Oney Val, détenaient collectivement 5,75% du capital de la Société.

Les salariés des filiales étrangères de la Société, via les sociétés en commandite par actions luxembourgeoises Valitalia, Valauchan International, Valauchanrus, Valespana, Valhungary International, Valpoland, Valportugal et Valrussie, détenaient collectivement 1,24% du capital de la Société.

Au 31 décembre 2017, la part du capital de la Société détenue par les salariés français et étrangers s'établissait ainsi à 6,99%.

3. Rachat par la Société de ses propres actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211, al. 2 du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas procédé au rachat de ses propres actions en application des articles L.225-208 ou L. 225-209-2 du Code de commerce.

4. Options de souscription ou d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux

La Société n'a pas consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions ni attribué d'actions gratuites au cours de l'exercice écoulé.

Conformément aux articles L. 225-197-1 II, alinéa 4 et L. 225-185, alinéa 4 du Code de commerce, nous vous rappelons que les restrictions suivantes ont été posées concernant les attributions gratuites d'actions réalisées au cours de l'exercice 2016 : les mandataires sociaux de la Société sont tenus de conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, au moins 30% des actions attribuées au titre des plans d'attribution gratuites d'actions adoptés par le Directoire au cours de l'exercice 2016.

VI - ACTIVITES DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES (Articles L. 233-6, L247-1 du Code de Commerce)

<i>Dénomination sociale</i>	<i>% de détention</i>	<i>Résultats (en M€)</i>	<i>Activité</i>
Auchan Coordination services S.A.	99,99%	43,9	Centrale de trésorerie pour l'ensemble des métiers d'Auchan Holding
AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL S.A. (et ses filiales françaises et étrangères)	99,99%	990,6	Holding du métier Retail pour l'ensemble des pays Auchan dont la France
IMMOCHAN S.A. (et ses filiales françaises)	99,99%	128,0	Holding du métier Immobilier pour l'ensemble des

<i>et étrangères)</i>			pays dans lesquels Immochan s'est développé, dont la France
ONEY BANK S.A. <i>(et ses filiales françaises et étrangères)</i>	96,40%	27,0	Activité bancaire
FANTASAK SAS	100%	0	Holding de participation
GESARE SAS	100%	0	Société de réassurance
HAKRAYE SAS	100%	0	Société sans activité
SOCOFRAIS SAS	100%	0	Société sans activité
SOFINEX SAS	100%	0	Holding de participations
SOPARALINEA SAS	99,99%	0	Holding de participations
KAMPEN B.V.	100%	-11,3	Holding de participation
SOSEK SAS	100%	0	Société sans activité
NATURAL SECURITY	48,33%	-0,1	Edition de logiciels applicatifs
AUCHAN POLSKA	19,20%	21,6	Société d'exploitation retail

VII - PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISE DE CONTROLE (Article L. 233-6 du Code de commerce)

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations figure dans l'annexe de la Société conformément à l'article L233-15 du Code de commerce.

1. Prises de participations

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris des participations dans les sociétés suivantes ayant leur siège social en France:

- RUBIS TERMINAL DUNKERQUE, 10% via sa filiale indirecte PETROVEX SNC
- HUIS SAS, 40% via sa filiale IMMOCHAN SA
- AUCHAN RETAIL SERVICES SAS, 100% via sa filiale indirecte AUCHAN RETAIL FRANCE SAS
- AUCHAN RETAIL DRIVE SAS, 100% via sa filiale indirecte AUCHAN RETAIL FRANCE SAS
- AUCHAN HYPERMARCHES LOGISTIQUE SAS, 100% via sa filiale indirecte AUCHAN RETAIL FRANCE SAS
- FLANDRE INVESTMENT SAS, 100% via sa filiale ONEY BANK SA

2. Prises de contrôle

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a pris le contrôle des sociétés suivantes ayant leur siège social en France :

- ALLI&NCE SAS, 51% via sa filiale indirecte EURAUCHAN SAS
- SCI DU PETIT MENIN, 99,99% via sa filiale indirecte IMMOCHAN FRANCE SA
- IMMOPIC SCCV, 99,99% via sa filiale indirecte IMMOCHAN FRANCE SA

3. Cessions de participations

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a cédé la participation de 99,67% qu'elle détenait, via ses filiales KAMPEN B.V et SOPARALINEA SAS, dans le capital de la société ALINEA SA.

4. Succursales

Conformément à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société ne détient aucune succursale au 31 décembre 2017.

VIII – PARTICIPATIONS CROISEES ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE
(Articles L. 233-29, R. 233-19 et L.233-13 du Code de commerce)

1. Participations croisées

La Société ne détenait aucune participation croisée à la clôture de l'exercice écoulé. La Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin à des participations croisées.

2. Actions d'auto-contrôle

A la clôture de l'exercice écoulé, les sociétés en commandite par actions luxembourgeoises mentionnées au V.2 ci-dessus, contrôlées par la Société, détenaient collectivement 1,24% du capital de la Société.

IX - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toute charge et de tout impôt et amortissement, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice net comptable de 488.201.258 €.

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice net comptable de 488.201.258 € de la manière suivante :

- A titre de dividendes : 165 466 901,20 €
- Au poste « Report à nouveau », le solde, soit 322 734 356,80 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 5,48€ par action.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2018.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France, le dividende proposé ouvre droit à l'abattement de 40%, calculé sur la totalité de son montant, prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Au titre de l'exercice clos-le	Dividende total versé*	Fraction éligible à l'abattement de 40 %	Fraction non éligible à l'abattement de 40 %
31/12/2016	350.893.527,60 €	39.547,20 €	350.853.980,40 €
31/12/2015	202.588.262,40 €	90.867,20 €	202.497.935,20 €
31/12/2014	67.107.361,92 €	18.999,44 €	67 088 362,48

(*) y compris la fraction du dividende revenant aux actions propres

**X - DEPENSES VISEES AUX ARTICLES 39-4 ET 39-5 DU CODE GENERAL DES IMPOTS
(Articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts)**

Nous vous demandons également d'approuver les dépenses suivantes, non déductibles fiscalement des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, conformément à l'article 223 quater et 223 quinquies du C.G.I. :

- Amortissement excédentaire des véhicules de location : 7.415 €
- TVTS : 3.397 €

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 4.804 €.

Nous vous informons que la Société n'a procédé à aucune réintégration des frais généraux dans les bénéfices imposables (frais non déclarés sur l'état 2068 ou excessifs, ou non engagés dans l'intérêt direct de l'entreprise) conformément aux articles 223 quinquies, 39-5 et 54 quater du C.G.I.

**XI - PRETS CONSENTIS PAR LA SOCIETE A TITRE ACCESSOIRE A DES ENTREPRISES LIEES
(Article L. 511-6 3 bis du Code Monétaire et Financier)**

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas consenti de prêts à moins de deux ans visés par l'article L.511-6 3 bis du Code monétaire et financier à des micro-entreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire.

**XII - EXAMEN DES CAPITAUX PROPRES
(Article L. 225-248 du Code de commerce)**

Les capitaux propres de la Société au 31 décembre 2017 sont supérieurs à la moitié du capital social.

XIII - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

XIV - CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de vos Commissaires aux comptes.

XV- SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous précisons qu'aucun des mandats de vos Commissaires aux comptes n'est parvenu à son terme et vous invitons à en prendre acte.

XVI - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Nous précisons qu'aucun des mandats des membres du Conseil de surveillance n'est parvenu à son terme et vous invitons à en prendre acte.

XVII - FIXATION DU MONTANT DE L'ENVELOPPE ANNUELLE DES JETONS DE PRESENCE

Vous aurez à vous prononcer sur le montant de l'enveloppe annuelle des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de surveillance.

XVIII – AUTORISATION DES CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

(Article L. 225-68 du Code de commerce et R 225-53 du Code de commerce)

Lors de sa réunion du 28 août 2017, le Conseil de Surveillance a autorisé le Directoire à :

- (A) émettre ou renouveler toutes lettres de confort dans la limite : (i) d'un encours global cumulé de sept cent millions d'euros (700.000.000 EUR) et (ii) d'un montant unitaire de cent millions d'euros (100.000.000 EUR); et
- (B) émettre ou renouveler toutes cautions, avals et garanties dans la limite : (i) d'un encours global cumulé de un milliard cent millions d'euros (1.100.000.000 EUR) et (ii) d'un montant unitaire de cent millions d'euros (100.000.000 EUR).

Cette autorisation a été donnée pour une durée d'un an.

XIX - PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

(Article L. 225-102-2 du Code de commerce)

La Société n'exploite pas d'installation classée susceptible de créer de risques importants pour la santé et la sécurité des populations voisines et pour l'environnement.

XX - IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

(Article L. 225-102-1 du Code de commerce)

Les informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités, visées à l'article L225-102-1 du Code de commerce, sont incluses dans le rapport du Directoire sur la gestion du groupe.

XXI – PLAN DE VIGILANCE

(Article L. 225-102-4, du Code de commerce)

Le plan de vigilance visé à l'article L. 225-102-4 du Code de commerce est inclus dans le rapport du Directoire sur la gestion du groupe.

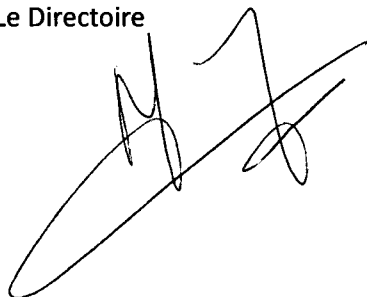
XXII – PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

(Article L. 464-2, I, du Code de commerce)

En application des dispositions de l'article L. 464-2, I, al. 5 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas fait l'objet d'injonctions ni de sanctions pécuniaires, pour des pratiques anticoncurrentielles, prononcées par l'Autorité de la concurrence, dont cette dernière a prescrit, à titre de mesure complémentaire, l'insertion dans le présent rapport.

Les résolutions que nous soumettons à votre vote sont conformes à nos propositions ; nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien accorder à vos administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Le Directoire

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Le Directoire'.

AUCHAN HOLDING S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

KPMG Audit
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris-La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

A l'Assemblée générale des actionnaires
Auchan Holding S.A.
40, avenue de Flandre
BP 139
59964 Croix Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Auchan Holding S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée, ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence du changement de méthode comptable lié à la première application du Règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Description du risque

Au 31 décembre 2017, la valeur nette des titres de participation au bilan s'élève à 10,0 milliards d'euros sur un total de bilan de 10,6 milliards d'euros.

Les titres de participation détenus par la société figurent au bilan à leur valeur d'apport ou à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité pour la société, laquelle peut être déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres détenue par la société, à l'actif net comptable corrigé, à sa valeur de rendement et aux perspectives de rentabilité tel que décrit dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels.

Le montant significatif dans le bilan de la société des titres de participation et le degré de jugement requis de la direction dans l'estimation de leur valeur d'inventaire nous ont conduits à considérer l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont consisté à vérifier la permanence et le caractère approprié des méthodes d'évaluation retenues, ainsi que la justification des éléments chiffrés utilisés.

Le cas échéant, nous avons :

- comparé les données utilisées dans la détermination des valeurs d'utilité des participations (capitaux propres, actif net, éléments de correction de l'actif net) avec les données comptables et financières des filiales ;
- testé, par sondages, l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société ;

- apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels.

Lorsque les valeurs d'utilité sont fondées sur des perspectives de rentabilité, nous avons :

- examiné les principaux paramètres et hypothèses sous-jacentes retenues par la direction et ;
- apprécié leur cohérence avec les plans d'activité établis par la direction et/ou les analyses externes disponibles au regard des environnements économiques dans lesquels opèrent ces participations.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux mandataires sociaux autres que les présidents du directoire et du conseil de surveillance ainsi que celles relatives aux rémunérations et avantages reçus des sociétés contrôlées prévues par les dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise. En conséquence, nous ne pouvons attester de l'existence dans ce rapport des informations requises ni de l'exactitude et de la sincérité des informations sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Auchan Holding par l'Assemblée générale du 21 mai 2013 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 30 août 1961 pour le cabinet KPMG Audit.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG Audit dans la 57^{ème} année, dont 15 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 13 mars 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG SA



Christian Perrier

Bertrand Baloche



Hervé Chopin

COMPTES ANNUELS

Société : AUCHAN HOLDING SA

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : 40 AVENUE DE FLANDRE 59170 CROIX

Date de clôture : 31/12/2017

COMPTES ANNUELS.....	1
Bilan actif.....	4
Bilan passif.....	5
Compte de résultat.....	6
Compte de résultat (suite)	7
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	8
Société : AUCHAN HOLDING SA.....	8
1. Faits caractéristiques.....	9
1.1. Évènements principaux de l'exercice	9
1.2. Évènements postérieurs à la clôture.....	10
2. Règles et méthodes comptables	10
2.1. Immobilisations incorporelles	10
2.2. Immobilisations corporelles	11
2.3. Participations et autres titres immobilisés.....	11
2.4. Créances et dettes.....	12
2.5. Valeurs mobilières de placement	12
2.6. Actions propres	12
2.7. Prime d'émission et de remboursement des obligations	12
2.8. Provisions pour risques et charges.....	12
2.9. Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme.....	13
2.10. Instruments financiers.....	13
2.11. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel	13
2.12. Impôt sur les bénéfices	13
3. Changements de méthode	14
4. Notes sur le bilan.....	14
4.1. Immobilisations	14
4.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	14
4.1.2. Etat des amortissements.....	14
4.1.3. Immobilisations financières	14
4.2. Tableau des filiales et participations	15
4.3. Créances et dettes.....	16
4.3.1 Endettement net	16
4.4. Disponibilités	17
4.5. Fonds propres.....	17
4.5.1 Capital social.....	17
4.5.2 Variation des fonds propres	18
4.6. Provisions	18
4.7. Plans d'options de souscription et d'attribution gratuite d'actions.....	19
4.8. Détail des charges à payer et produits à recevoir	21

4.9.	Comptes de régularisation	21
4.10.	Ecart de conversion.....	21
5.	Notes sur le compte de résultat	22
5.1.	Analyse sur le résultat d'exploitation	22
5.2.	Analyse du résultat financier.....	22
5.3.	Analyse du résultat exceptionnel	22
5.4.	Rémunérations allouées aux membres des organes de direction	22
5.5.	Effectifs.....	23
5.6.	CICE.....	23
5.7.	Impôt sur les bénéfices.....	23
6.	Notes complémentaires	24
6.1.	Transactions avec les parties liées	24
6.2.	Engagements hors bilan	24
6.2.1.	Engagements donnés	24
6.2.2.	Engagements reçus	24
6.2.3.	Echéancier des instruments dérivés sur taux d'intérêts	25
6.2.4.	Risque de change.....	25
6.2.5.	Juste valeur des instruments financiers	25
6.3.	Fiscalité différée	26

Bilan actif

BILAN-ACTIF (en milliers d'euros)	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	39		39	44
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 963	1 963	0	106
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	2 002	1 963	39	150
Terrains	4 351	14	4 337	15 808
Constructions	12 392	10 887	1 505	1 767
Installations techniques, matériel	332	305	28	37
Autres immobilisations corporelles	359	359	1	4
Immobilisations en cours	6		6	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	17 440	11 565	5 877	17 616
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	10 026 872	19 698	10 007 174	9 795 873
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	18 944		18 944	127 547
TOTAL immobilisations financières	10 045 816	19 698	10 026 118	9 923 420
Total Actif Immobilisé (II)	10 065 259	33 226	10 032 033	9 941 187
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	9		9	9
Clients et comptes rattachés	649		649	851
Autres créances	494 640		494 640	369 264
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	495 289	0	495 289	370 115
Valeurs mobilières de placement	7 760		7 760	12 001
(dont actions propres: 7 760)				
Disponibilités	5		5	101
TOTAL Disponibilités	7 765	0	7 765	12 102
Instruments de trésorerie	9 807		9 807	6 722
Charges constatées d'avance	60		60	73
TOTAL Actif circulant (III)	512 931	0	512 931	389 022
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)	7 943		7 943	10 159
Écarts de conversion actif (V)	23 645		23 645	34 986
Total Général (I à VI)	10 609 778	33 226	10 576 552	10 375 354

Bilan passif

BILAN-PASSIF (en milliers d'euros)	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 603 894)	603 894	612 799
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 914 044	1 914 044
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	75	75
Réserve légale	61 280	63 309
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)	2 049 518	2 526 379
TOTAL Réserves	2 110 798	2 589 688
Report à nouveau	839	7 311
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	488 201	43 953
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	424	650
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	5 118 274	5 168 520
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	6 358	8 043
Provisions pour charges	640	346
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	6 999	8 389
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	4 262 194	4 180 805
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2	0
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	986 909	636 370
TOTAL Dettes financières	5 249 105	4 817 175
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 259	4 760
Dettes fiscales et sociales	12 368	2 241
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		79 301
Autres dettes	122 429	208 250
TOTAL Dettes d'exploitation	139 056	294 552
Instruments de trésorerie	37 940	39 610
Produits constatés d'avance	3 583	43 732
TOTAL DETTES (IV)	5 429 683	5 195 069
Ecart de conversion passif (V)	21 596	3 375
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	10 576 552	10 375 354

Compte de résultat

Compte de résultat (en milliers d'euros)	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	21 859		21 859	27 691
Chiffres d'affaires nets	21 859		21 859	27 691
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			12 683	142
Autres produits			53 779	59 004
Total des produits d'exploitation (I)			88 321	86 837
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			34 043	42 207
Impôts, taxes et versements assimilés			1 928	2 296
Salaires et traitements			3 682	3 226
Charges sociales			958	1 005
			290	427
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements		
		Dotations aux provisions		798
	Sur actif circulant : dotations aux provisions			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		50	32
Autres charges			30	51
Total des charges d'exploitation (II)			40 980	50 042
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			47 342	36 795
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			1	1
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations			328 757	11 650
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			974	2 036
Autres intérêts et produits assimilés			113 157	163 652
Reprises sur provisions et transferts de charges			17 544	338 788
Différences positives de change			2 307	953
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			462 740	517 080
Dotations financières aux amortissements et provisions			6 008	26 651
Intérêts et charges assimilées			165 323	182 586
Différences négatives de change			1	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			171 332	209 237
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			291 408	307 842
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			338 750	344 638

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite) (en milliers d'euro)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16 399	321
Produits exceptionnels sur opérations en capital	246 130	1 905 401
Reprises sur provisions et transferts de charges	725	820
Total des produits exceptionnels (VII)	263 254	1 906 542
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 042	70 555
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	204 510	2 266 963
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	211	719
Total des charges exceptionnelles (VIII)	205 763	2 338 236
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	57 491	-431 695
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	72	61
Impôts sur les bénéfices (X)	-92 032	-131 071
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	814 316	2 510 459
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	326 115	2 466 506
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	488 201	43 953

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Société : AUCHAN HOLDING SA

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Faits caractéristiques

1.1. Évènements principaux de l'exercice

Plusieurs opérations sur titres ont été réalisées au cours de l'exercice notamment pour la séparation des activités immobilières. Le portefeuille de titres de participation a augmenté de 199 M€ en valeur brute pour s'élever à fin 2017 à 10 027 millions d'Euros.

Le 1er septembre 2017 est intervenue la séparation des activités immobilières d'Auchan Polska par scission des titres Auchan Polska au profit de titres Immochan Polska.

Cet échange se traduit chez Auchan Holding par l'annulation de titres Auchan Polska détenus pour une valeur de 32 M€ puis par la souscription à 64 M€ de titres Immochan Polska, dégageant une plus-value d'apport de 32 M€. En date du 14 décembre 2017, Auchan Holding a apporté ses titres Immochan Polska issus de la scission à Immochan SA pour 64 M€.

Le 26 décembre 2017, Auchan Retail International a procédé à une distribution exceptionnelle de réserves par attribution des titres Immochan SA reçus suite à l'apport des titres Immochan Polska pour 235 M€.

Au cours de l'exercice, Auchan Holding SA a cédé des titres Schepenwaard dont la valeur brute était de 27 M€. Cette cession a généré une moins-value nette de reprise de dépréciation de 11 M€.

Auchan Holding SA a également augmenté le capital des sociétés suivantes : Immochan pour 32,5 M€ et Immochan France SA par apport d'immobilisations corporelles pour 55,7 M€.

Auchan Holding a procédé à la réduction de capital de la société Immochan SA pour un total de 79,3 M€ non libéré ainsi qu'à la réduction de capital de Schepenwaard pour un total de 48,9 M€.

Le 15 juin 2017, Auchan Holding a apporté ses titres Immochan France, reçus suite aux apports d'immobilisations corporelles, à Immochan SA pour 55,7 M€.

Le 29 mai 2017, l'assemblée générale de la société a décidé la distribution d'un dividende de 350,9 M€ sur le résultat 2016.

En 2017, Auchan Holding a procédé au rachat de 185 890 actions propres pour un total de 79,6 M€ et a réalisé des cessions de 10 064 actions propres pour un total de 4,2 M€. En avril et juillet 2017, la société a procédé à l'annulation de 445 275 actions propres pour un total de 188,2 M€ soit une réduction de capital de 8,9 M€ et une réduction des autres réserves pour 179,3 M€.

Au cours de l'exercice, Auchan Holding SA a procédé au remboursement d'un emprunt obligataire pour 495,7 M€. En février 2017, la société Auchan Holding a émis un nouvel emprunt obligataire dans le cadre de son programme EMTN pour un nominal de 600 M€ à échéance 5 ans au taux de 0.625%.

L'encours sur programme de billets de trésorerie au 31 décembre 2017 est de 486,7 M€.

Le 13 novembre 2017, Auchan Holding a emprunté la somme de 500 M€ auprès d'Auchan Retail International sous forme d'un dépôt à terme à échéance mai 2018.

Les lignes de crédit confirmées non utilisées s'élèvent à 2 505 M€ à fin 2017.

Depuis le 1er janvier 2017, dans le cadre d'une nouvelle stratégie de gestion de la marque 'Auchan', les redevances de marque sont facturées par Auchan Retail International. Le contrat de Master Licence conclu entre Auchan Holding et Auchan Retail International permet à cette dernière d'exploiter la marque et le logo 'Auchan' et également d'assurer la poursuite de la création et du développement des marques concédées. Par contre, Auchan Holding conservant la propriété juridique de la marque et du logo, une quote-part des redevances perçues par Auchan Retail International est rétrocédée au concédant.

1.2. Évènements postérieurs à la clôture

Le 2 janvier 2018, Auchan Holding a annoncé la nomination de Monsieur Barthélémy Guislain en remplacement de Monsieur Régis Degelcke à la présidence du Conseil de Surveillance. A compter de cette date, le Directoire est composé des présidents des Conseils d'Administration des 3 métiers d'Auchan Holding, Monsieur Régis Degelcke pour Auchan Retail, Monsieur Vianney Mulliez pour Immochan et Monsieur Xavier de Mézerac pour Oney. Le Directoire d'Auchan Holding est présidé par Monsieur Régis Degelcke.

En février 2018, la société Auchan Holding a émis un nouvel emprunt obligataire dans le cadre de son programme EMTN pour un nominal de 350 M€ à échéance 2 ans au taux Euribor 3 mois + 0.15% flooré à zéro.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Immobilisations incorporelles

Frais de dépôt de marques

En application de l'alinéa 3 de l'article 212.3 du PCG, les frais de dépôt de marques sont comptabilisés en charges.

Logiciels

Les logiciels informatiques acquis et les logiciels développés en interne sont immobilisés et amortis sur leur durée d'utilité estimée à 3 ans. Par exception, sont amortis sur 5 ans, les logiciels type ERP, très structurants pour le métier et dont l'architecture fonctionnelle et technique a une durée probable d'utilité plus longue.

Frais d'établissement

Ils sont comptabilisés en charges.

Dépréciation des immobilisations incorporelles :

Conformément à l'article 214-16 du PCG, la société réalise des tests de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Lorsque la valeur nette comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée en charges.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception des biens reçus en apport au 1er janvier 1997.

Les frais d'acquisition ainsi que les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges.

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle (ci-après « composant ») sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Un plan d'amortissement propre à chaque composant est appliqué en fonction du taux ou du mode d'amortissement qui lui sont spécifiques.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les dépenses ultérieures relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées comme un actif distinct venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les immobilisations sont amorties à partir de la date de mise en service du bien sur leur durée d'utilité avec une valeur résiduelle nulle.

Constructions (gros œuvre) :	40 ans
Etanchéités toitures, assainissements et revêtements de sols :	20 ans
Agencements et aménagements :	6 ans 2/3 à 8 ans
Installations techniques, matériels et outillages :	3 à 8 ans
Matériel de bureau :	3 à 5 ans
Autres immobilisations :	3 à 5 ans

Lorsque le bien amortissable est susceptible d'ouvrir droit au régime fiscal de l'amortissement dégressif et/ou lorsque les durées d'usage pratiquées dans la profession sont inférieures aux durées d'utilité, la société constate des amortissements dérogatoires.

Dépréciation des immobilisations corporelles :

Les règles de dépréciation des immobilisations corporelles sont identiques à celles retenues pour les immobilisations incorporelles.

2.3. Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité pour la société, laquelle peut être déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres détenue, à l'actif net comptable corrigé, à sa valeur de rendement et aux perspectives de rentabilité.

Les frais d'acquisition des titres sont incorporés au coût de revient des titres de participation et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût de revient. Le cas échéant, des provisions sont constituées lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût de revient.

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles exprimées en devises sont valorisées sur la base du taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Lorsque les opérations commerciales font l'objet d'une couverture fixant le cours de la monnaie étrangère, les dettes et les créances sont comptabilisées au cours de clôture et un écart de conversion est constaté au bilan. En contrepartie, les dérivés mis en place dans le cadre de la couverture font également l'objet d'une comptabilisation au bilan.

Les créances qui présentent des risques de non-recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés en charge au cours de l'exercice de leur mise en place.

Les emprunts en devises faisant l'objet d'une couverture sont valorisés au cours de clôture en contrepartie d'un écart de conversion. Les instruments dérivés utilisés en couverture font l'objet d'une comptabilisation symétrique à l'élément couvert.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur prix d'achat ou à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice si celle-ci est inférieure.

2.6. Actions propres

Les actions propres sont évaluées à leur prix d'acquisition ou à la dernière valeur déterminée annuellement par un collège d'experts si celle-ci est inférieure.

Les actions propres sont comptabilisées dans le poste « valeurs mobilières de placement » ou « autres immobilisations financières » selon qu'elles sont ou non affectées à un plan d'options de souscription ou d'attribution gratuite d'actions.

2.7. Prime d'émission et de remboursement des obligations

Les primes d'émission et de remboursement des obligations font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée de l'emprunt auxquelles elles sont rattachées.

2.8. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé, dont le montant peut être estimé de manière suffisamment fiable et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

Les titres AUCHAN HOLDING SA détenus dans le but de satisfaire les plans d'options d'achat d'actions font l'objet d'une provision pour risques et charges lorsque le prix d'exercice des options est inférieur à leur prix d'acquisition. Pour la part de ces plans attribuée aux bénéficiaires prestant pour la société AUCHAN HOLDING SA, la provision correspondante est étalée prorata temporis sur toute la durée de la période d'attribution de ces options. La part des plans attribuée aux bénéficiaires ne prestant pour la société AUCHAN HOLDING SA fait l'objet d'une provision pour l'intégralité de son montant (sans étalement de la charge sur la période d'attribution). A la clôture de l'exercice, un produit à recevoir est constaté dans les comptes de AUCHAN HOLDING SA pour les sociétés qui font l'objet d'une convention de refacturation.

Les instruments dérivés de taux et change non qualifiés de couverture font l'objet d'une provision pour risques et charges en cas de perte latente sur ces instruments (valeur de marché négative).

2.9. Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme

La société externalise la gestion des indemnités de fin de carrière en vue de couvrir ses charges futures par un système d'assurance.

Les engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle, en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à déterminer les droits acquis par le personnel à la clôture en matière de retraites, d'avantages postérieurs à l'emploi et d'avantages à long terme en tenant compte des conditions économiques et des perspectives d'évolution de salaires.

A ce titre, l'évaluation des indemnités de départ à la retraite tient compte en particulier des données suivantes :

- des salaires en fin de carrière en intégrant l'ancienneté des salariés, le niveau de salaire projeté à la date de départ en retraite compte tenu des effets de progression de carrière attendus et d'une évolution estimée du niveau de retraites ;
- de l'âge de départ en retraite, déterminé en fonction des dispositions applicables dans l'entreprise ;
- des effectifs prévisionnels de retraités, déterminés à partir des taux de rotation des effectifs et de la table de mortalité TF00/02 avec décalage d'âge ;
- d'un taux d'actualisation nominal de 1,8 % ;
- d'un taux de rendement des actifs financiers de 1,8 %.

2.10. Instruments financiers

La société utilise des instruments financiers dérivés de taux d'intérêts, principalement swaps et caps, pour gérer son exposition nette aux fluctuations des taux d'intérêts et ajuster la part de son endettement total soumise à des taux d'intérêts fixes et variables. Les instruments dérivés de change, utilisés dans le cadre de couverture, visent à limiter les fluctuations des taux de change sur les besoins en devises de la société, les financements en devises de la société et les capitaux propres de filiales étrangères. Les principaux instruments de change utilisés sont les swaps de change et swaps de devise.

Les instruments financiers à terme utilisés dans le cadre de la couverture sont valorisés au bilan uniquement lorsque cette inscription permet de compenser de manière symétrique la revalorisation des éléments couverts. Cela concerne principalement les dérivés de change assurant la couverture du risque de change des dettes libellées en devises étrangères.

Dans le cadre des couvertures ainsi mises en place, les produits et charges sur instruments financiers dérivés sont comptabilisés en résultat d'exploitation ou financier, selon la nature de l'élément couvert, et viennent en compensation des produits et charges dégagés sur les éléments couverts.

Les instruments financiers à terme en position ouverte isolée (non utilisés dans le cadre d'opérations de couverture) sont valorisés au bilan et font l'objet d'une provision pour risque en cas de perte latente. Les produits et charges sur instruments financiers dérivés en position ouverte isolée sont comptabilisés en résultat financier.

Les instruments financiers à terme sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour leurs montants notionnels, conformément au plan comptable général.

2.11. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Tous les éléments exceptionnels par leur fréquence et leur montant, se rattachant aux activités ordinaires, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

2.12. Impôt sur les bénéfices

AUCHAN HOLDING SA a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre comprend 82 sociétés pour 2017. AUCHAN HOLDING SA, mère intégrante, en tant que seule redevable de l'impôt, comptabilise la dette d'impôt vis-à-vis du Trésor Public, les filiales fiscalement bénéficiaires

constatant uniquement en compte courant leur charge d'impôt calculée comme si elles étaient imposées séparément. Les économies d'impôt provenant des sociétés déficitaires et des rectifications liées à la détermination du résultat d'ensemble sont constatées par la société tête de groupe de l'intégration fiscale : AUCHAN HOLDING SA.

3. Changements de méthode

Auchan Holding a appliqué au 1er janvier 2017 le règlement ANC n°2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture. Cette nouvelle réglementation constitue un changement de méthode comptable devant être appliqué selon les dispositions de l'article 122-2 du PCG.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes d'Auchan Holding.

4. Notes sur le bilan

4.1. Immobilisations

4.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2,0		0,0	0,0	2,0
Immobilisations corporelles	42,7		0,0	25,3	17,4
TOTAL	44,7	0,0	0,0	25,3	19,4

4.1.2. Etat des amortissements

Amortissements (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1,9		0,1	0,0	2,0
Immobilisations corporelles	12,4		0,3	1,1	11,6
TOTAL	14,3	0,0	0,4	1,1	13,6

4.1.3. Immobilisations financières

Immobilisations brutes (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Titres de participations	9 827,9		507,3	308,3	10 026,9
Prêts et autres immobilisations	127,5		79,6	188,2	18,9
TOTAL	9 955,4	0,0	586,9	496,5	10 045,8

Les prêts et autres immobilisations financières :

- A moins d'un an : 18,9 M€
- A plus d'un an : 0,0 M€

4.2. Tableau des filiales et participations

(en millions d'euros)	Capitaux propres hors résultat	Résultat comptable dernier exercice	% détention	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres
<u>A/ Plus de 50% du capital</u>					
AUCHAN COORDINATION SERVICES	4 479,4	43,9	100,00	3 937,0	3 937,0
AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	6 640,7	990,6	100,00	4 451,0	4 451,0
FANTASAK	2,2	0,0	100,00	2,2	2,2
GESARE	3,8	0,0	100,00	10,4	6,8
HAKRAYE	0,0	0,0	100,00	0,0	0,0
IMMOCHAN	2 315,0	128,0	100,00	1 476,6	1 476,6
ONEY BANK	430,1	27,0	96,40	85,4	85,4
KAMPEN	11,4	-11,3	100,00	0,1	0,1
SOCOFRAIS	-1,8	0,0	100,00	6,0	0,0
SOFINEX	0,0	0,0	100,00	0,1	0,1
SOPARALINEA	6,0	0,0	99,99	10,6	6,0
SOSEK	0,0	0,0	100,00	0,0	0,0
<u>B/ Compris entre 5% et 50% du</u>					
AUCHAN POLSKA	478,5	21,6	19,20	41,7	41,7
NATURAL SECURITY	0,4	-0,1	48,33	5,6	0,1

Eu égard au caractère confidentiel de l'information relative au chiffre d'affaires, cette information n'est pas divulguée.

4.3. Créances et dettes

Etat des créances (en millions d'euros)	Montant brut	A – d'1 an	A + d'1 an
Créances clients	0,6	0,6	0,0
Personnel et comptes rattachés	0,0	0,0	0,0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0,0	0,0	0,0
Etat et autres collectivités publiques	103,5	103,5	0,0
Groupes et associés	280,7	280,7	0,0
Débiteurs divers	110,4	110,4	0,0
TOTAL CREANCES	495,2	495,2	0,0

Etat des dettes (en millions d'euros)	Montant brut	A – d'1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	4 262,2	801,2	2 658,5	802,5
Dettes financières ⁽²⁾	986,9	986,9	0,0	0,0
Fournisseurs et comptes rattachés	4,3	4,3	0,0	0,0
Dettes fiscales et sociales	12,4	12,4	0,0	0,0
Dettes sur immobilisations	0,0	0,0	0,0	0,0
Groupe et associés	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dettes	122,4	122,4	0,0	0,0
TOTAL DES DETTES	5 388,2	1 927,2	2 658,5	802,5

⁽¹⁾ Y compris ICNE sur emprunts obligataires repris en note 4.8.

⁽²⁾ Y compris emprunts sous forme de billets de trésorerie pour 486,7 M€, intérêts courus sur dérivés de taux pour 0,2 M€ et un dépôt à terme réalisé par Auchan Retail International pour 500 M€.

Emprunts remboursés en cours d'exercice = 3 500,4 M€

Emprunts souscrits en cours d'exercice = 3 045,5 M€

4.3.1 Endettement net

L'endettement net est égal aux emprunts et dettes financières (incluant les emprunts obligataires, les billets de trésorerie et les emprunts auprès des établissements de crédit) diminués des disponibilités, valeurs mobilières de placements et du compte courant de trésorerie intra-groupe avec la centrale de trésorerie et ses filiales.

Il s'établit à 4 960 M€ au 31 décembre 2017 contre 4 640 M€ au 31 décembre 2016 (suite notamment aux augmentations de capital souscrites par AUCHAN HOLDING SA 2017 et à la distribution de dividende).

L'endettement net à fin 2017 représente 96,9 % des fonds propres contre 89,8 % l'exercice précédent.

4.4. Disponibilités

(en millions d'euros)	2017	2016
VMP	7,8	12,0
Dont actions propres	7,8	12,0
Banques et dépôts à terme	0,0	0,1
Total au 31 Décembre	7,8	12,1

AUCHAN HOLDING SA détient 18 434 actions propres au 31 décembre 2017 en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre de plans d'options de souscription.

AUCHAN HOLDING SA détient également 44 132 actions propres au 31 décembre 2017 non affectées à des plans d'options de souscription et d'attribution gratuite d'actions et comptabilisées en immobilisations financières (cf note 4.1.3)

Etat des actions détenues en propre (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Apport fusion	Annulation d'actions	Achats d'actions	Ventes d'actions	Fin de l'exercice
Actions propres destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de plan d'options de souscription						
Nombre d'actions détenues	28 498				10 064	18 434
Valeur (en M€)	12,0				4,2	7,8
Actions propres non affectées à des plans d'AGA/SO (immobilisation financière)						
Nombre d'actions détenues	303 517		445 275	185 890		44 132
Valeur (en M€)	127,5		188,2	79,6		18,9
Total des actions propres détenues						
Nombre d'actions détenues	332 015		445 275	185 890	10 064	62 566
Valeur (en M€)	139,5		188,2	79,6	4,2	26,7

4.5. Fonds propres

4.5.1 Capital social

	Nombre d'actions composant le capital social	Valeur nominale (en euro)	Total (en millions d'euros)
Au 1 ^{er} Janvier	30 639 965	20	612,8
Augmentation			
Diminution	445 275	20	8,9
Total au 31 Décembre	30 194 690	20	603,9

4.5.2 Variation des fonds propres

Les fonds propres passent de 5 168,5 M€ à 5 118,3 M€ soit une variation de -50,2 M€
Cette variation, en millions d'euros, s'analyse comme suit :

Fonds propres au 1^{er} Janvier	5 168,5
* Variation de la prime de fusion	-8,9
* Variation des réserves	-478,9
* Report à nouveau	-6,5
* Résultat de l'exercice	488,2
* Variation des provisions réglementées	-0,2
* Affectation du résultat N-1	
- Dont dividendes	-43,9
- Dont dividendes sur actions propres affecté en report à nouveau	
- Dont affectation à la réserve légale	
- Dont affectation aux autres réserves	
- Dont affectation au report à nouveau	
Fonds propres au 31 Décembre	5 118,3

4.6. Provisions

Nature des provisions (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions investissements	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissements dérogatoires	0,7	0,0	0,3	0,4
TOTAL (I)	0,7	0,0	0,3	0,4
Provisions pour litige	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour amendes et pénalités	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour pertes de change	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour pensions	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour impôts	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour charges sociales ⁽¹⁾	0,3	0,5	0,2	0,6
Autres provisions pour risques et charges ⁽²⁾	8,0	0,2	1,9	6,3
TOTAL (II)	8,4	0,7	2,0	7,0
- Provisions sur immobilisations corporelles ⁽³⁾	12,6	0,0	12,6	0,0
- Provisions sur titres de participation ⁽⁴⁾	32,0	3,6	15,9	19,7
- Provisions sur autres immos financières	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions sur comptes clients	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres provisions pour dépréciations	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL (III)	44,6	3,6	28,5	19,7
TOTAL GENERAL (I + II + III)	53,7	4,3	30,8	27,1

⁽¹⁾ Il s'agit d'une provision visant à couvrir la charge dans le cadre de plans de souscription d'actions et de plans d'attribution gratuite d'actions dont l'évaluation est justifiée en note 4.7 pour 0,6 M€ au 31 décembre 2017,

⁽²⁾ Le solde au 31 décembre 2017 correspond à une provision pour risque sur dérivés de taux pour 3,9 M€, une provision pour risque sur la situation nette négative de filiales pour 1,8 M€ et une provision pour contentieux fiscaux pour 0,6 M€.

⁽³⁾ La reprise sur provision de l'exercice concerne les terrains apportés à Immochan France en 2017.

(4) La dotation aux provisions s'explique par :
- provision sur titres Gésaré pour 3,6 M€

(4) La reprise de provisions s'explique par :
- reprise de provision sur titres Schepenwaard pour 15,9 M€

4.7. Plans d'options de souscription et d'attribution gratuite d'actions

Suivi des plans d'options de souscriptions d'achat d'actions :

	Plan 2014/2018	Plan 2015/2019
Nombre d'options en début d'exercice ajusté*	2 868	7 850
Nombre d'options émises en cours d'exercice		
Nombre d'options exercées durant l'exercice		
Nombre d'options annulées ou perdues		
Nombre d'options échues		
Nombre d'options exerçables en fin d'exercice	2 868	7 850
Nombre d'actions détenues et affectées	2 868	7 850
Nombre d'actions non détenues mais affectées		
Prix d'acquisition des actions (en €)	421,45	421,45
Prix d'exercice* (en €)	426,34	408,04
Coût estimé d'acquisition des actions (en M€)	1,2	3,2
Coût lors de l'exercice probable de l'option (en M€)	1,3	3,1
Charge totale estimée en (M€)	-0,1	0,1
Provision comptabilisée au 31/12/2017 (en M€)	0,0	0,1
Dont charge incombant à AUCHAN HOLDING SA au 31/12/2017 (en M€)	0,0	0,0

* Nombre et prix d'exercice ajustés suite aux distributions de réserves

Caractéristiques des plans d'options émis :

- Les options sont indisponibles pendant une période de 4 ans à compter de la date d'attribution.
- Elles sont exerçables sur une période allant du 29 août 2018 au 30 septembre 2018 pour le plan 2014/2018 et du 28 août au 30 septembre 2019 pour le plan 2015/2019.
- Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales. Toute suspension de contrat intervenant pour toute autre raison que la maladie ou la maternité emporte caducité des droits à options (et toute autre condition spécifique à la société émettrice). En outre pour les bénéficiaires expatriés, il faut que la mission à l'expatriation ait été menée à son terme. Tout retour anticipé dans le pays d'origine implique la caducité des droits à options.

Suivi des plans d'attributions gratuites d'actions :

	Plan 2016/2018	Plan 2016/2020
Nombre d'actions maximum attribuées en début d'exercice ajusté*	1 950	5 846
Nombre d'actions maximum attribuées en cours d'exercice		
Nombre d'actions attribuées annulées ou perdues		
Nombre d'actions attribuées échues		
Nombre d'actions maximum attribuées en fin d'exercice	1 950	5 846
Attribution définitive estimée en fin d'exercice**		
Nombre d'actions détenues et affectées	1 950	5 846
Nombre d'actions non détenues mais affectées		
Prix d'acquisition des actions (en €)	421,45	420,05
Coût estimé d'acquisition des actions (en M€)	0,8	0,0
Coût lors de l'exercice probable de l'option (en M€)	0,0	0,0
Charge totale estimée en (M€)	0,8	0,0
Provision comptabilisée au 31/12/2017 (en M€)	0,6	0,0
Dont charge incombant à AUCHAN HOLDING SA au 31/12/2017 (en M€)	0,6	0,0

* Nombre ajustés suite aux distributions de réserves

** Nombre déterminé en fonction des estimations de réalisation des critères de performance

Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites 2016-2018 :

- Les actions sont indisponibles pendant une période de 2 ans à compter de la date d'attribution.
- Le plan a été mis en place le 24 août 2016, la date d'échéance de la période d'attribution est fixée au 25 août 2018.
- La valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution est de 420,05 €
- Les conditions attachées à l'attribution définitive des actions sont liées à une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales.

Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites 2016-2020 :

- Les actions sont indisponibles pendant une période de 4 ans à compter de la date d'attribution.
- Le plan a été mis en place le 24 août 2016, la date d'échéance de la période d'attribution est fixée au 25 août 2020.
- La valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution est de 420,05 €

Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales et également fonction de critères de performance individualisés.

4.8. Détail des charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer (en millions d'euros)	Montant
Emprunts et dettes financières	51,4
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3,8
Dettes fiscales et sociales	0,5
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	0,2
Total	55,9

Produits à recevoir (en millions d'euros)	Montant
Plan d'options de souscription/attribution gratuite d'actions	0,1
Intérêts sur dérivés	38,7
État - Produits à recevoir	34,1
Divers	0,6
Total	73,5

4.9. Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance par nature (en millions d'euros)	Montant
Divers	0,1
Total	0,1

Produits constatés d'avance par nature (en millions d'euros)	Montant
Soulte de Swap	3,5
Total	3,5

4.10. Ecart de conversion

Postes concernés (en millions d'euros)	Ecart Actif					Net	Ecart Passif
	Total	Compensé par couverture de change Ecart passif	Engagement	Autres	Provision pour risques		
Acomptes sur immobilisations							
Prêts							
Autres créances immobilisées							
Créances d'exploitation							
Créances diverses							
Dettes financières	10,6	10,6				0,0	0,5
Dettes d'exploitation							
Dettes sur immobilisations							
Instruments de trésorerie	13,0	9,0			4,0	0,0	21,1
TOTAL	23,6	19,6	0,0	0,0	4,0	0,0	21,6

5. Notes sur le compte de résultat

5.1. Analyse sur le résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation comprennent notamment la facturation des redevances aux filiales pour l'utilisation de la marque et du logo, la facturation des garanties données et les loyers.

(en millions d'euros)	2017	2016
Produits des redevances	52,4	58,3
Frais de personnel	-4,6	-4,2
Impôts et taxes	-1,9	-2,3
Autres produits et charges d'exploitation	1,5	-14,9
Total au 31 Décembre	47,4	36,9

La baisse des redevances est liée à la nouvelle gestion de la marque mise en place à compter du 1er janvier 2017.

La baisse des autres produits et charges d'exploitation s'explique essentiellement par la reprise de provision sur les terrains apportés à Immochan France.

5.2. Analyse du résultat financier

Le résultat financier hors dividendes et provisions se dégrade de 42 M€. Les autres produits et charges financiers sont principalement liés au coût de l'endettement. Un boni de fusion avait été constaté en 2016 pour 35 M€.

(en millions d'euros)	2017	2016
Autres produits financiers	118,1	181,9
Dividendes reçus	328,8	11,7
Dépréciations de titres de participation	12,3	304,1
Autres charges financières	-167,7	-189,8
Total au 31 Décembre	291,5	307,9

5.3. Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est un produit de 57,5 M€. Il s'explique principalement par des :

- plus-value sur cession d'actifs de 41,6 M€ (dont 4,6 M€ sur les titres et 37 M€ sur les immobilisations corporelles)
- un remboursement de subvention pour 16,2 M€.

5.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Eu égard au caractère confidentiel de cette information, les rémunérations ne sont pas divulguées.

5.5. Effectifs

L'effectif moyen passe de 7,8 en 2016 à 6,6 en 2017.

Ventilation par catégorie :

- Cadres et agents de maîtrise	6,6
- Employés	
Total effectif moyen (équivalent temps plein)	6,6

5.6. CICE

L'entité AUCHAN HOLDING SA ne bénéficie pas en tant que tel de Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

Toutefois, en tant que mère intégrante, seule redevable de l'impôt, celle-ci a procédé fin décembre 2017 à une cession de la créance de CICE des filiales fiscalement intégrées au titre de l'exercice 2017 ainsi que le solde restant au titre de l'exercice 2016.

5.7. Impôt sur les bénéfices

Le produit d'impôt est essentiellement dû à l'intégration fiscale pour 69,1 M€ et aux produits constatés dans le cadre du contentieux sur la contribution de 3% sur les versements de dividende portant sur les exercices 2013 à 2017 pour 33,4 M€. Ces produits sont partiellement compensés par une charge d'impôt de 10,5 M€ correspondant à la contribution de 3% sur les versements de dividende.

(en millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt sur les bénéfices	Résultat après impôt
Résultat courant	338,8	-6,8	332,0
Résultat exceptionnel	57,5	16,9	74,4
Produit d'impôt lié à l'intégration fiscale	0	92,2	92,2
Contribution 3% sur les dividendes versés	0	-10,5	-10,5
Participation	0,1	0,0	0,1
Résultat comptable	396,4	91,8	488,2

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.



6. Notes complémentaires

6.1. Transactions avec les parties liées

Parties liées ayant un contrôle sur le Groupe

Le capital d'AUCHAN HOLDING SA est détenu par les sociétés de l'Association Familiale Mulliez à 93% dont 65% du capital par une seule d'entre elles.

Il n'y a pas de transaction significative avec ces sociétés en dehors du dividende versé au titre de l'exercice 2016, qui s'élève à 323,5 M€, et d'une convention de prestations de services (1,4 M€ facturés au titre de l'exercice 2017).

6.2. Engagements hors bilan

6.2.1. Engagements donnés

Cautions données pour un engagement d'une société du groupe : 996,2 M€.

Engagements d'achats de titres portant sur 546 actions propres transitoirement détenues par des salariés pour un montant de 0,2 M€.

Dettes assorties de cautions : 0,3 M€.

Engagements concernant les indemnités de départ en retraite : 0,3 M€

6.2.2. Engagements reçus

Cautions reçues : 2,8 M€

Ligne de crédit accordées et confirmées par les banques mais non utilisées au 31 décembre : 2 505 M€.



6.2.3. Echancier des instruments dérivés sur taux d'intérêts

Encours moyen (en millions d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Swaps simples payeur taux fixe	2 026	1 682					
Swaps simples payeur taux variable	3 078	2 615	2 467	2 050	1 215	156	
Swaptions de taux (option sur swap de taux)							
Achats de caps	156	83					
Swaps de devise payeurs taux variable	103	103	103	103	103	103	43
Swaps de devise taux variable/taux variable	185						
Total opérations de couverture ⁽¹⁾	4 778	4 160	2 570	2 153	1 318	259	43
Total opérations en position ouverte isolée	770	323	0	0	0	0	0

⁽¹⁾ Les opérations de couverture ont pour seul objet de réduire l'exposition du Groupe à l'évolution des taux d'intérêts sur sa dette, quasi exclusivement constituée de financement obligataire à taux fixe revariabilisé.

6.2.4. Risque de change

Les instruments de change détenus au 31 décembre 2017 ont essentiellement pour objet de couvrir les emprunts obligataires émis en devise (CHF) ainsi que des placements privés et billets de trésorerie émis en devise (USD). Au 31 décembre 2017, le montants des gains réalisés qui sont différés au bilan en application de la comptabilité de couverture est de 14,9 M€.

Devise (en millions)	USD	Montant en EUR	CHF	Montant en EUR	Montant total en EUR
Acheteur/ emprunteur :					
- swaps de devise	250	208	120	103	311
- swaps de change	110	92			92
Vendeur/ prêteur :					
- contrats à terme					
- achats d'options de change					
Position nette des opérations de couverture	360	300	120	103	403

6.2.5. Juste valeur des instruments financiers

Hors ICNE (en millions d'euros)	Couverture	Position ouverte isolée	Total
Instruments dérivés de taux d'intérêt	108	-1	107
Instruments dérivés de change (y compris swaps de devise)	-1	0	-1

6.3. Fiscalité différée

<i>Libellé (en millions d'euros)</i>	<i>31/12/2017</i>
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt	
Provisions réglementées	0,4
Subventions d'investissement	
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M	
Ecart de conversion Actif	10,6
Autres charges déduites d'avance	9,1
Plus values à long terme en sursis d'imposition	
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	20,1
Total passif d'impôt futur	6,9
Bases d'allègement de la dette future d'impôt	
Amortissements des logiciels	
Pertes potentielles sur contrat à long terme	
Provisions pour retraites et obligations similaires	
Autres risques et charges provisionnés	
Charges à payer	0,1
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M	
Ecart de conversion Passif	19,2
Autres produits taxés d'avance	0,6
Déficits reportables fiscalement	
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	19,9
Total actif d'impôt futur	6,8
Situation nette	0,1

<i>(1) Taux d'impôt :</i>	<i>34,43</i>
<i>Dont taux normal d'impôt sur les sociétés :</i>	<i>33,33</i>
<i>Contribution sociale sur l'impôt :</i>	<i>3,30</i>

Intégration fiscale : le montant des crédits d'impôt cumulés comptabilisé au titre des déficits des filiales intégrées s'élève à 292 M€.

